

Projet Educatif Territorial 2022-2025

L'Education, l'Enfance et la Jeunesse à Volvic

Préambule

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) a pour objectif principal de **favoriser le développement de l'enfant** et **du jeune adulte** dans un cadre défini. Ce cadre permet d'organiser la journée de l'enfant en respectant ses besoins psychologiques, psychiques et physiques. Pour répondre au mieux aux besoins de chaque jeune, le PEDT intègre différents critères :

- **Favoriser l'implication des familles** : l'échange avec les familles est un aspect primordial afin de respecter une complémentarité en termes **d'organisation familiale**.
- **Dynamiser la vie associative** : le territoire volvoicois est riche de ses associations. Le PEDT vise à **intégrer les bénévoles ou les salariés des associations** avec des interventions éducatives en milieu scolaire/ périscolaire et extrascolaire.
- **Développer le loisir pour tous** : le PEDT **favorise la mixité des publics** en prônant la **solidarité** et l'accessibilité de tous les publics.
- **Contribuer au partage des valeurs du vivre ensemble** : ce projet implique les jeunes et tous **les acteurs pédagogiques**. Les activités proposent une ouverture à la mixité, culturelle et citoyenne.
- **Encourager la réussite éducative** : le travail de maillage des différents acteurs va permettre aux jeunes d'accéder à **divers apports pédagogiques** ce qui, par conséquent, multiplie les moyens d'apprentissage. Cette cohérence permettra de renforcer **l'estime de soi** et la confiance en soi chez chaque enfant, par la **mise en évidence de compétences** et de potentialités jusque-là ignorées.

Le PEDT est le résultat de plusieurs mois de **réflexion collective** entre les élus de la municipalité volvoicoise, le service Éducation Enfance Jeunesse et les acteurs de la vie de l'enfant. Ce projet **dure 3 ans**, (2022-2025). Durant son application, le projet sera évalué régulièrement par les acteurs, les élus, les enfants, les parents, les associations et les agents, l'objectif étant que le projet éducatif du territoire soit en perpétuelle évolution.

Sommaire

1.	<u>Connaissance du territoire</u>	2
	A) Contexte démographique	2
	B) Le tissu associatif	6
	C) Volvic c'est aussi...	6
	D) Lien avec le territoire	10
	E) Les structures d'accueil et les établissements scolaires	11
	F) Le public et ses caractéristiques	17
	G) Ressources humaines	18
2.	<u>Les grands axes de travail et les valeurs municipales</u>	20
	A) Les valeurs et les grands axes en quelques mots	21
3.	<u>Les dispositifs existants et reconduits</u>	23
	A) Dispositifs autour du développement physique et sportif	23
	B) Dispositif de sensibilisation à l'environnement	24
	C) Dispositifs autour de la citoyenneté	24
4.	<u>Diagnostic des besoins de la population</u>	25
	A) Comité consultatif	26
5.	<u>Les scénarios et les changements pour l'année 2022</u>	27
	A) Rythmes scolaires	27
	B) Restauration scolaire	31
	C) Extrascolaire	33
	D) Les adolescents et les jeunes adultes	34
6.	<u>Les ambitions de 2022 à 2025</u>	34
	A) La communication	34
	B) Accompagnement scolaire et aide aux devoirs	35
	C) Demi-journée découverte	35
	D) Adolescents et jeunes adultes	36
7.	<u>Plan de communication</u>	37
8.	<u>Evaluation du projet</u>	38

Introduction

Le Projet Éducatif de Territoire intègre des valeurs fortes. L'appropriation de ces valeurs est un moyen éducatif pour engager les jeunes. Chaque enfant est le citoyen et l'adulte de demain, ce que nous devenons est le résultat de nos expériences antérieures. C'est pourquoi nous souhaitons faire vivre aux enfants des acquis qui leur permettront de développer une conscience des sujets d'actualité.

Citoyenneté & Collectivité

- Encourager la responsabilité, l'esprit critique, le goût de l'apprentissage
- Promouvoir et cultiver l'appartenance citoyenne et territoriale
- Renforcer le vivre ensemble
- Amener la population à connaître, comprendre, vivre et faire vivre son territoire
- Favoriser la transmission intergénérationnelle
- Rompre l'isolement et valoriser les savoirs
- Encourager l'accès à la culture

Environnement

- Sensibiliser sur les enjeux de l'environnement et de la biodiversité
- Développer une conscience et un engagement environnemental

Prévention & Santé

- Penser le parcours et l'accueil en fonction du rythme de l'enfant et de celui de sa famille
- Demeurer dans une dynamique d'anticipation
- Lutter contre la sédentarité et prévenir les risques liés aux nouveaux médias
- Valoriser une alimentation saine, respectueuse de la santé et de l'environnement
- Lutter contre les addictions
- Prévenir les risques d'exclusion des populations
- Soutenir la parentalité



CARTE D'IDENTITÉ

Collectivité :

Mairie de Volvic

Adresse :

1, place de la Résistance,
63530 Volvic

Référents du Projet Éducatif de Territoire

Référents élus du projet :



Laurent THEVENOT
Maire de Volvic
Conseiller communautaire



David JARDINE
Adjoint
Affaires scolaires



Emmanuel DENIS
Conseiller délégué
Éducation, jeunesse

Référents techniques du projet :

CHAMPROUX Damien

Responsable du service **Éducation Enfance
Jeunesse**

BOUCHERET Laura

Coordinatrice PEDT

enfancejeunesse@ville-volvic.fr

04 73 33 44 94

1. Connaissance du territoire

Un PEDT s'inscrit dans un **territoire spécifique**, c'est pourquoi, sa conception commence par une analyse de la **richesse du territoire**. Le Projet Territorial concerne tous les jeunes de 0 à 25 ans. Bien que certaines tranches d'âge ne relèvent pas des compétences de la municipalité, la commune de Volvic souhaite **développer et/ou entretenir un certain maillage**.

Implantée au cœur d'un paysage façonné par les éruptions volcaniques, Volvic se situe entre ville et campagne. La commune s'étend sur environ 30 km² et se partage entre un centre-bourg historique, trois grands villages et quatorze autres villages ou lieux-dits.

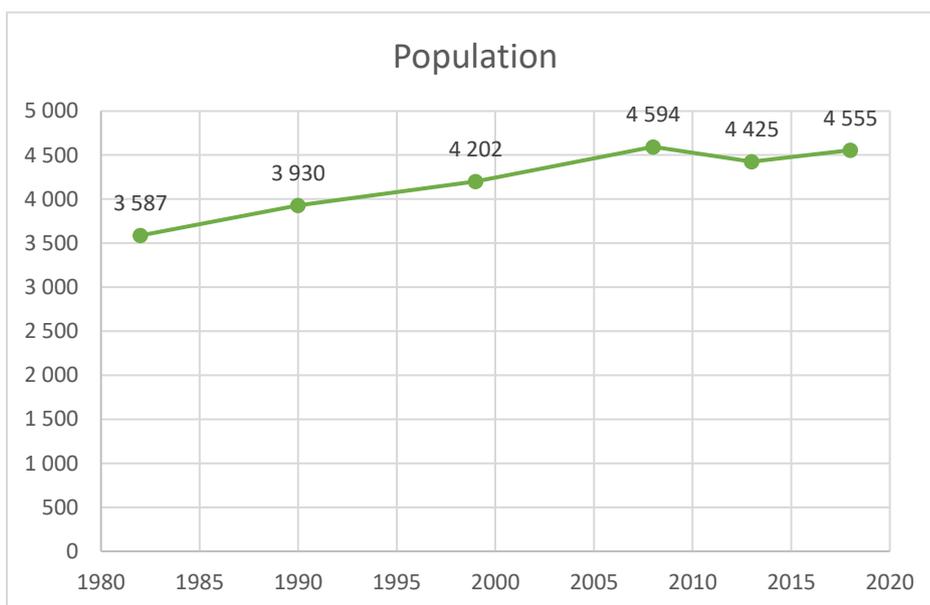
Volvic est avant tout **riche de sa population**, par sa diversité, sa culture avec son patrimoine historique remarquable et son environnement naturel avec l'eau et les pierres réputées dans le monde entier.

La commune fait partie de Riom Limagne et Volcans, communauté d'agglomération de 68 000 habitants qui est composée de 31 communes.

Porte d'entrée du territoire UNESCO et du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, Riom Limagne et Volcans détient le label "territoire d'excellence des activités de pleine nature". Le territoire dispose de nombreux atouts qui en font une agglomération innovante et attractive : les riches terres de la Limagne, le tourisme, l'économie, la culture et le patrimoine

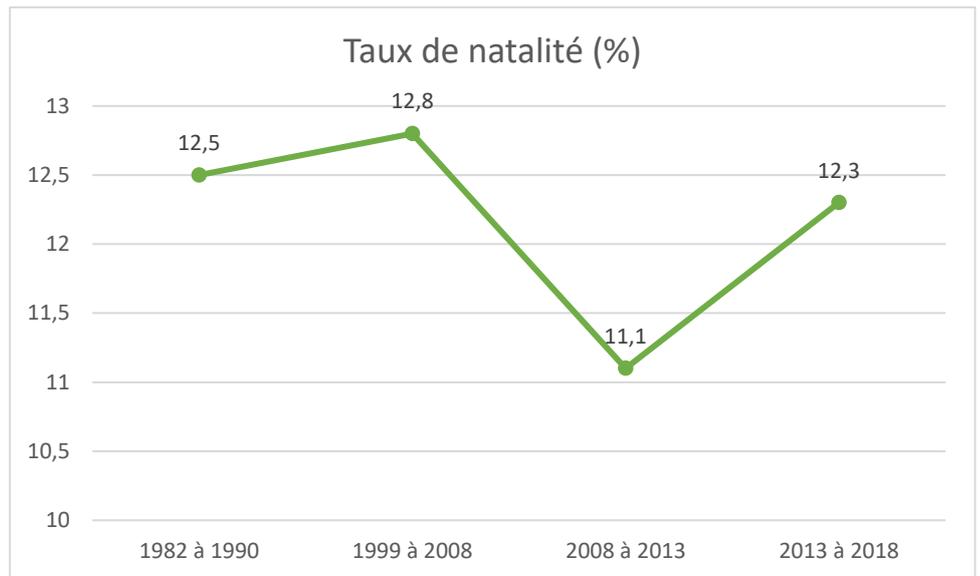
A) Contexte démographique

La commune de Volvic est un **territoire dynamique**. Sa population a augmenté depuis les années 1980 jusqu'au milieu des années 2000, quand elle s'est stabilisée à son niveau actuel.



En 2018, sur une population de 4 555 habitants, **24.52%** ont entre 0 et 19 ans. **1 309** Volvicais ont moins de 25 ans.

Parallèlement au graphique ci-dessus qui démontre que la plus **forte hausse** de population est enregistrée **en 2008**, le graphique ci-contre démontre que c'est à cette période que **le taux** de naissances a été le **plus bas**. On peut donc en déduire que la population augmente car des **familles emménagent** dans la commune.



https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-63470#graphique-EMP_G2

Point sur le territoire Riom Limagne et Volcans :

L'évolution de la population entre 2013 et 2018 s'explique, notamment, par l'arrivée en 2017, d'environ **3 700 nouveaux habitants sur le territoire RLV**. Parmi cette nouvelle population :

- 45% arrivent d'une commune à moins de 5km de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) (soit entre 6 et 25km de la ville de Volvic), dont 25% (soit 780 personnes) viennent de Clermont-Ferrand. Parmi elles, 3.5% (soit 130 personnes) viennent de Gerzat et 2.7% (soit 100 personnes) viennent de Chamalières ;
- 22% des nouveaux arrivants sont originaires d'une autre commune du Puy-de-Dôme ;
- 5% de l'ex-Auvergne ;
- 28% du reste de la France (dont 4% ex-Rhône-Alpes, 3% de la région parisienne) ;

Plus de la moitié de la population se concentre dans le triangle Volvic – Riom – Châtel-Guyon mais le poids des communes périphériques, notamment à l'est, tend à augmenter ces dernières années.

De plus le territoire présente des particularités qui rend celui-ci singulier de part sa démographie :

Par ailleurs, RLV accueille de nombreuses familles issues de la communauté des gens du voyage, dont 25 à 50 familles sont estimées être en errance pour un total d'environ 1 000 personnes sur le territoire

- Le territoire dispose d'une structure d'accueil pour les réfugiés à Pessat-Villeneuve (à environ 13 km de Volvic), plus de 500 personnes ont été accueillies depuis 2015, dont ¼ se seraient installées dans une commune de RLV.
- Avec la présence du centre pénitentiaire de Riom, environ 20% des anciens détenus s'installent sur le territoire de RLV

Ces caractéristiques de population sont à prendre en compte pour **l'intégration et l'équité des chances de chaque enfant et de chaque famille**, qu'importe sa configuration familiale (mode de vie d'itinérance, cultures, ethnies et langues différentes...)

Le territoire de RLV est un territoire plutôt jeune. La part des jeunes de 14 ans ou moins est plus élevée que sur le reste du département tandis que la part des personnes âgées de 75 ans ou plus est moins élevée que la moyenne départementale. La comparaison au niveau national montre la même tendance.

Sources : PLH RLV – INSEE RP 2007, 2014 – Projection OM-PHALE 2010 (scénario central)

La population ciblée du PEDT

Une partie du public ciblé par le PEDT est la population scolaire, c'est-à-dire, par le nombre de jeunes scolarisés à Volvic. La ville compte 3 écoles publiques ; 1 école primaire, 1 école maternelle et 1 école élémentaire. L'une d'entre elles, Gustave Roghi, propose un **dispositif « unités localisées pour l'inclusion scolaire »** (ULIS). Ce dispositif permet aux enfants d'acquérir des compétences sociales et scolaires en adaptant les apprentissages à leurs potentialités et à leurs besoins.

Un collège public, **Victor Hugo**, est également implanté sur le territoire c'est le **collège de secteur** de 5 communes (Sayat, Charbonnière les Varennes, Châteaugay, Malauzat, Volvic).

De plus sur la commune se trouve un établissement scolaire privé sous contrat d'association avec l'État, l'école et le collège **Sainte-Agnès**.

L'ensemble des jeunes accueillis dans les collèges ou dans l'ensemble scolaire privé, même s'ils ne sont pas volvicois, sont concernés par **certains dispositifs du PEDT**.

Tableau de la population scolaire sur le territoire volvicois₁

Année scolaire 2021-2022	Enfants scolarisés par école				
	La clé des chants	Moulet-Marcenat	Gustave Roghi	Victor Hugo	Sainte-Agnès
	104	92	236	513	250

₁Ces chiffres sont variables, durant l'année, les effectifs peuvent évoluer.

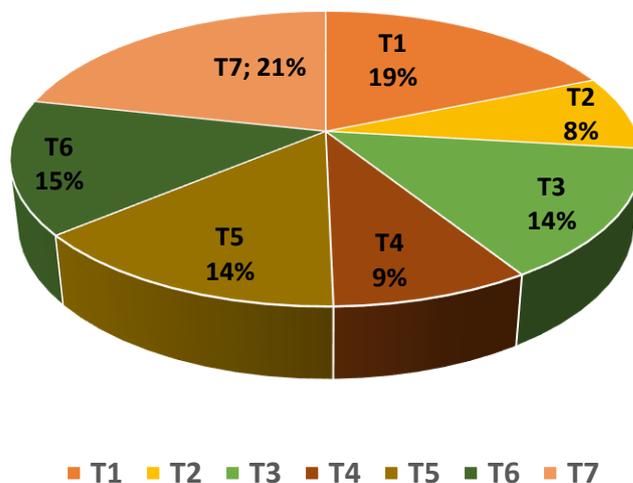
Tous les enfants et les jeunes dont le profil a été cité ci-dessus, peuvent être concernés par au moins un des services : extrascolaire, périscolaire, espace jeunes et restauration scolaire. En revanche, seuls les enfants des écoles publiques (primaire, maternelle, élémentaire) sont concernés par les services périscolaires du matin, pause méridienne (incluant l'animation et repas) et périscolaire du soir, ces services étant utilisés quotidiennement par certaines familles.

C'est pourquoi, dans un souci **d'équité des chances et d'accessibilité**, la municipalité adapte les **tranches tarifaires (annexe 1)** pour ses prestations (périscolaire, restauration scolaire, extra-scolaire et espace jeunes) en fonction du **quotient familial₂** afin d'être au plus proche des revenus des familles.

Tranches	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Montant du quotient	0/500	501/700	701/1000	1001/1200	1201/1500	1501/2000	≥2 000

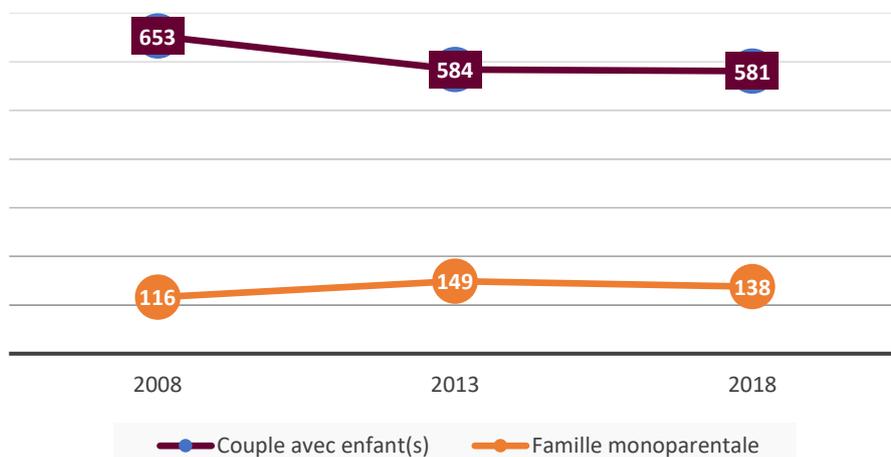
₂ Le **quotient familial** désigne le rapport entre les ressources de la famille et le nombre total de part du foyer fiscal. Les ressources prises en compte sont égales au douzième des ressources imposable de l'année – déduction faites abattements sociaux – auxquelles s'ajoutent les prestations mensuelles versées par la CAF, pour le mois en cours

Répartition QF des familles Volvicoises 2021/2022



La structure des familles volvicoises est également un facteur à prendre en compte dans le PEDT, car elle peut justifier une organisation différente autour de l'enfant.

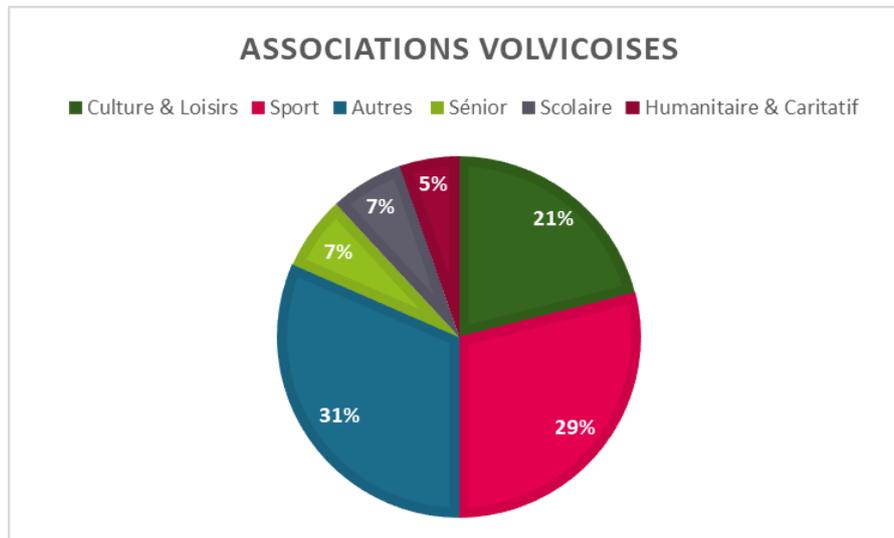
Structure des familles avec enfant(s)



Sources : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-63470>

B) Le tissu associatif

Avec environ **70 associations** qui couvrent son territoire, la commune de Volvic est une ville dynamique. L'engagement associatif est facteur d'émancipation pour les individus, notamment au niveau social et culturel et de **développer des compétences**. Il est vecteur d'implication citoyenne, et **fait vivre le lien social**. Les associations **sont actrices par leurs activités au développement cognitif et moteur des plus jeunes**. Sur le territoire volvicois, elles évoluent dans différentes activités :



Un forum des associations se tient tous les ans. Ce rendez-vous traditionnel permet de découvrir l'ensemble des activités qu'il est possible de pratiquer pendant l'année, au sein des différentes associations volvicaises.

C) Volvic c'est aussi...

Culture et animation

La ville de Volvic est rythmée par des événements sportifs (trails, VVX...), des événements culturels et festifs (spectacles, concerts, marché de Noël, saison culturelle) organisés par la municipalité et/ou par les associations du territoire.

Le service culturel de la municipalité soutient la création artistique grâce à une politique axée autour des objectifs suivants :

- Rendre la culture accessible au plus grand nombre
- Apporter un soutien à l'offre culturelle, à sa qualité et à sa diversité

En effet Volvic est un territoire d'expériences, où culture rime avec plaisir. Très attachée à une culture accessible à tous les âges, la ville de Volvic propose des saisons avec des artistes divers et variés, afin d'offrir à la population une ouverture sur le monde.

Le **service culturel** de la ville ouvre les portes à des artistes nationaux et internationaux qui proposent une initiation culturelle diversifiée.

L'école de musique

Les bienfaits de la musique sur le développement cognitif et moteur des enfants sont nombreux. C'est un outil de retour au calme, d'évacuation des tensions qui sont néfastes pour un bon développement.

La musique développe les facultés cognitives des enfants : elle permet d'accroître les capacités du cerveau, de développer la concentration, l'écoute et les facultés de mémorisation.

L'école de musique de Volvic qui est très engagée auprès des jeunes (environ 70% des effectifs sont des enfants) propose différents dispositifs accessibles dès le plus jeune âge :

- Éveil musical (dès 4 ans) / Initiation (à partir de 5 ans) : développement de la sensibilité artistique, éveil corporel, développement sensori-moteur.
- Atelier découverte (à partir de 6 ans) : choix de son premier instrument par la découverte
- Formation musicale (7 ans et +)
- Chant
- Formation instrumentale
- Pratique d'ensemble

Les professeurs de l'école de musique interviennent dans les écoles de la ville, et créent des actions, en collaboration avec les acteurs éducatifs :

- Des événements entre l'école de musique et l'école sur le thème du devoir de mémoire sont régulièrement organisés avec les enfants (ex : fête de la Sainte Cécile, cérémonie du 8 mai...).
- Des coopérations entre les équipes d'animation et les agents de l'école de musique se font, de manière ponctuelle, dans l'objectif de créer des temps forts avec les enfants.

France Service :

Dans l'objectif de proposer un accompagnement de proximité, la municipalité volvicoise a mis en place un dispositif France Service. L'objectif est de proposer une aide aux personnes, notamment, dans leurs démarches administratives numériques.

Les jeunes sont également concernés par de la fracture numérique. Bien que la notion de « génération digitale native » existe, les 15-29 ans sont 29,2 % à se déclarer peu ou pas compétents en matière d'administration numérique (source : Arcep).

France Service propose un accompagnement dans les démarches numériques à destination des jeunes auprès des différentes instances :

- Direction générale des finances publiques ;
- Pôle emploi ;
- Caisse nationale des allocations familiales ;
- Assurance maladie (CPAM) ;
- Logement : le service a des contacts avec différents propriétaires du territoire et avec les bailleurs sociaux ;
- Portail famille ;
- Agence nationale des titre sécurisés (ANTS) : carte grise, carte d'identité, passeport etc...

Culture et patrimoine :

L'histoire de Volvic est très riche. Ville clunisienne, elle dispose d'un **patrimoine important** et atypique qui fait tout son charme.



Musée Marcel Sahut

Cet ancien château médiéval a été détruit et reconstruit de nombreuses fois à cause de batailles ardues pendant plusieurs siècles.

Au XVIII^{ème} siècle la reconstruction du château sera la dernière. Seigneur Bosredon, propriétaire des lieux, confie les travaux à l'architecte riomois Jean-François-Marie Attiret de Manneville.

En 1983, la responsable de la médiathèque, Madame Boismenu-rencontre Marcel Sahut. À la suite de ce coup de foudre amical, ils conviennent qu'au décès de Monsieur Sahut celui-ci fera donation de ses œuvres (créations et collection) à la ville de Volvic.

La grotte de la pierre



Exploitée pour la pierre par les carriers du début du XX^{ème} siècle. C'est en partie grâce à ce travail que les sources des eaux ont été découvertes.

L'église Saint -Priest



Une partie de l'église de Volvic est classée Monument Historique et la seconde partie est inscrite. C'est une église clunisienne. L'ordre de Cluny est un ordre monastique de l'église catholique du X^{ème} au XVIII^{ème} siècle.



Le château de Tournœil

Ce château qui était une possession royale ne fût pas entretenu de 1450 à 1920. C'est à partir de 1920 que les Chabrol, famille de propriétaires ont commencé à entretenir le château. Aujourd'hui les propriétaires de ce bien sont Madame et Monsieur Aguttes.



Notre Dame de la garde

Cette gigantesque statue de la vierge domine la ville du haut à 733 mètres d'altitude. Depuis 1861, elle tend les bras en signe de protection sur la ville. Elle a été réalisée par l'école d'architecture de Volvic qui fût la première de France.

L'Imapec

Fort de son expérience de création d'écoles primaires à Paris, Le Conte Chabrol a créé l'école d'architecture de Volvic en 1820. Plusieurs générations de spécialistes des métiers de la pierre ont été formées dans cette école. Elle a accueilli jusqu'à une centaine d'élèves par jour dans les années 1990.



Médiathèque

Actuellement sous le musée Marcel Sahut la médiathèque propose divers services et activités. Les abonnés disposent de quelques 15 000 documents (documentaires, livres, bandes dessinées, DVD, CD...) ainsi que des ressources numériques en ligne (films, musique, livres...) et des supports d'animation (kamishibai, raconte-tapis, marottes) sont utilisés et mis à disposition.

Les différentes actions proposées :

- La médiathèque mène des actions en direction des enfants, qu'ils viennent des écoles, des accueils de loisirs ou des crèches, mais aussi pour les publics en difficulté.
 - Des séances contes.
 - Des ateliers numériques
- Un club de lecture se retrouve une fois par mois pour échanger et partager ses lectures.

Une nouvelle médiathèque, en cours de construction, proposera à la population un espace dédié à la lecture et à la culture.



Jardin de Bosredon

Le jardin de Bosredon était le jardin du château (musée actuel), il serait inspiré des traditionnels jardins à la française. D'après les archives régionales, le concepteur était un élève de André Le Nôtre, contrôleur général des bâtiments, arts et manufactures de France. Quatre statues en pierre de Volvic ornent cet espace. Les trois filles de Zeus sont facilement identifiables par leurs noms gravés sur le socle :

- Melpomène : muse du chant et de l'harmonie musicale
 - Euterpe : muse de la danse et de la poésie
 - Thalie : muse de la comédie

Quant à la quatrième statue, elle serait une représentation de Déméter : Déesse de la Terre et de la fécondité

Ce jardin est inscrit depuis le 20 octobre 1971 par la DRAC parmi les 72 jardins protégés en Auvergne.

D) Lien avec le territoire

Dans le cadre d'un partenariat entre la CAF (Caisse d'allocations familiales), RLV et 14 communes (Chambron sur Morge, Chappes, Charbonnières-les-Varennes, Châtel-Guyon, Enval, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom, Saint-Ours-les-Roches, Sayat et Volvic), la convention territoriale globale (CTG) a pour objectif le maintien et le développement des services aux familles.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des grands axes et objectifs définis dans le CTG.

Optimiser la qualité et la répartition de l'offre pour le jeune enfant (0 – 6 ans) sur le territoire	Garantir et développer une offre de services « enfance » (3 – 11 ans) équitable et accessible à tous	Garantir et développer une offre de services « jeunesse » (12 ans et plus) équitable et accessible à tous	Favoriser la cohésion sociale et la citoyenneté sur le territoire
Assurer une coordination territoriale et partenariale dans le domaine de la petite enfance	Garantir et développer les services existants sur le territoire en adéquation avec les besoins	Garantir et développer les services sur le territoire en adéquation avec les besoins	Intégrer et inscrire les familles dans leur environnement
Soutenir l'activités des services existants	Valoriser et développer les actions de prévention en faveur de l'enfance et faciliter l'intégration et l'inclusion de tous les enfants	Conforter la mise en réseau des acteurs jeunesse sur le territoire	Favoriser l'accès aux droits des familles
Valoriser et développer les actions en faveur de la petite enfance		Soutenir les initiatives, les projets et l'autonomie des jeunes	Valoriser et développer des actions de prévention

Sources : Convention territoriale globale du territoire Riom Limagne et Volcans 2021-2025

De plus le service Éducation, Enfance, Jeunesse travaille en collaboration avec divers services municipaux et intercommunaux afin de répondre au mieux aux besoins.

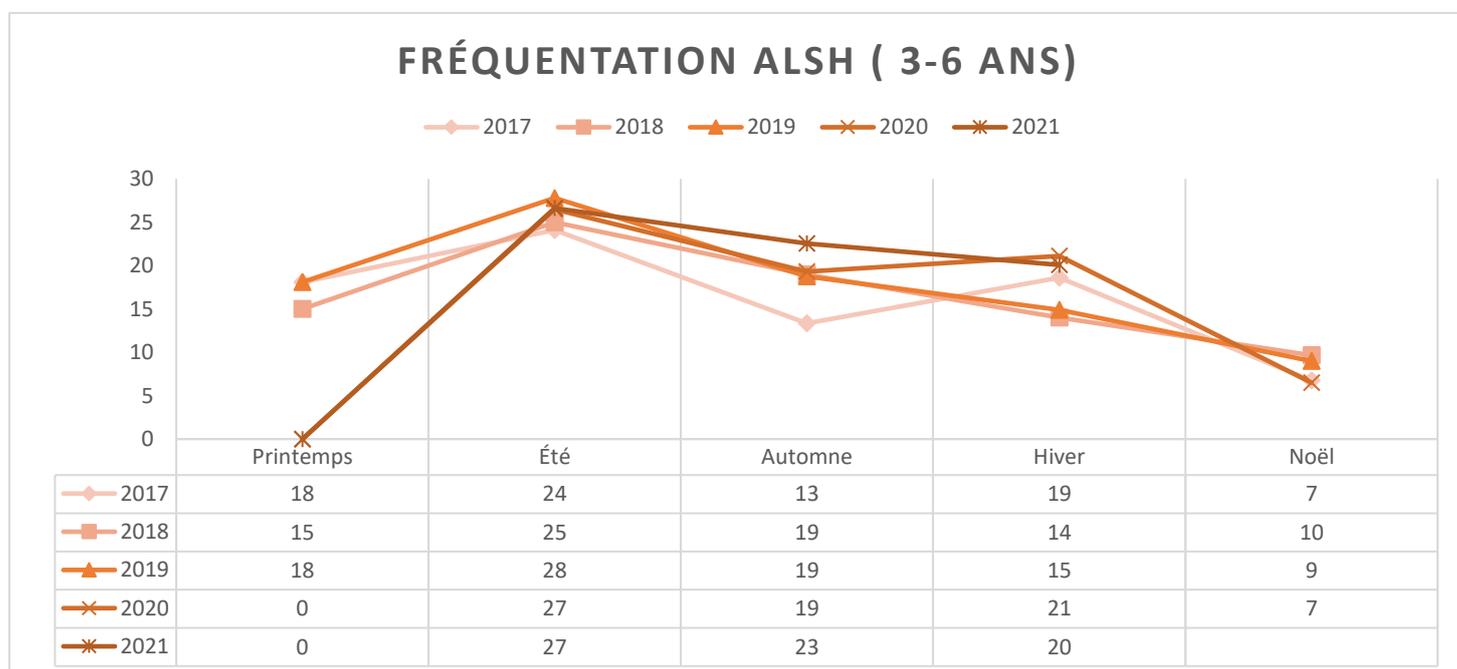
E) Les structures d'accueil et les établissements scolaires

Les différentes structures proposent plusieurs services destinés aux jeunes.

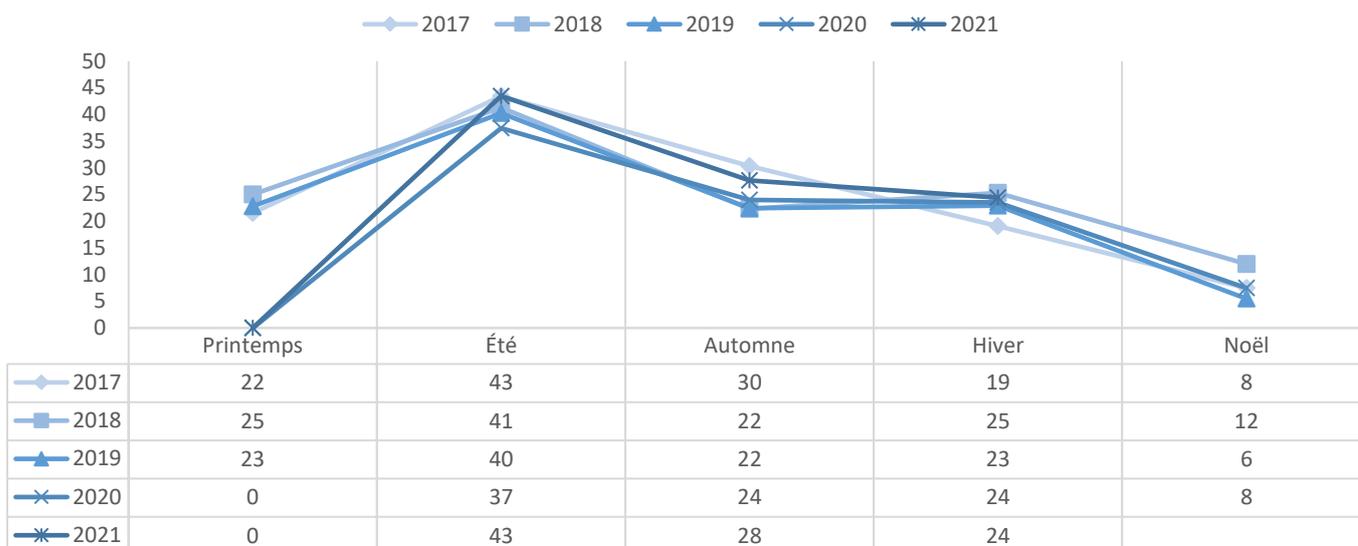
Différentes structures présentes sur le territoire :

Organisme	Structures	Agés
RLV	Multi-accueil « les doudous » (Crèche, lieu d'accueil enfant parent, relais assistantes maternelles, protection maternelle et infantile)	0 à 3 ans
Volvic	ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)	3 ans à 11 ans
Volvic	Restauration scolaire municipale	3 ans à 11 ans
Volvic et Areoven	Espaces jeunes	10 à 15 ans
Mission locale Riom Limagne Combrailles	Permanences de la Mission locale dans les locaux locaux de la mairie	16 à 24 ans

Fréquentation de l'ALSH en extra-scolaire :



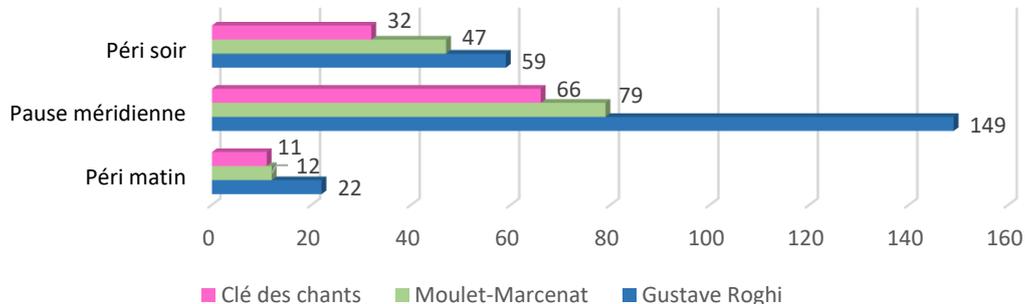
FRÉQUENTATION ALSH (6-10 ANS)



Ces graphiques démontrent une fréquentation constante de l'ALSH qui peut, à ce jour, **accueillir de 50 enfants** (80 enfants pendant les vacances d'été). En revanche, depuis octobre 2019, des listes d'attente en constantes augmentations, sont mises en place.

Fréquentation de l'accueil périscolaire :

FRÉQUENTATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES 2021/2022



Au vu de la situation sanitaire et des protocoles durant cette année scolaire 2021/2022, nous devons revoir ces chiffres à **la hausse**.

Pour les 0-3 ans

La petite enfance est, une compétence gérée par la **communauté d'agglomérations Riom Limagne et Volcans (RLV)**. Une des structures multi-accueils, « les doudous », se trouve sur la commune Volvic. Au sein de cette structure, qui date 2019, **la crèche** peut accueillir 25 enfants qui sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire qualifiée afin de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement de chacun. Le bâtiment dispose de deux salles d'activités, d'un espace repas, d'un coin repos-dortoir et d'un espace extérieur adapté aux tout-petits. A côté de cette offre, RLV propose aussi

un **Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)**, qui a pour objectif d'apporter un soutien et un accompagnement aux assistant(e)s maternel(les) en présence d'une professionnelle et des enfants autour d'ateliers éducatifs et de temps d'échanges. La structure propose aussi un **Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)** qui est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou adulte(s) référent(s). Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant et favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles. Le service de **Protection Maternelle Infantile (PMI)** effectue aussi des permanences.

Pour les 3-11 ans

La ville de Volvic compte 1 école primaire publique, 1 école maternelle publique, 1 école élémentaire publique et un groupe scolaire privé (de la maternelle au collège).

ECOLE MATERNELLE La Clé des Chants

Directrice : Mme LARTILLERIE
2 avenue de la liberté - 63530 Volvic
Tél : 04 73 33 54 85 - Fax : 04 73 33 60 92
ecole-mat.volvic.63@ac-clermont.fr

ECOLE PRIMAIRE de Moulet-Marcenat

Directeur : M.SERANGE
Moulet-Marcenat - 63530 Volvic
Tél : 04 73 33 63 09
ecole-elem.moulet-marcenat.volvic@ac-clermont.fr

ECOLE ELEMENTAIRE Gustave Roghi

Directeur : M.REBEIX
3 rue de Chancelas - 63530 Volvic
Tél : 04 73 33 51 76 - Fax : 04 73 33 53 38
ecole-elem.volvic.63@ac-clermont.fr

ENSEMBLE SCOLAIRE Sainte Agnès (de la maternelle au collège)

Directrice : M.CIA
4 rue du Pont Chaput - 63530 Volvic
Tél : 04 73 33 51 68 - Fax : 04 73 33 82 67
063115v@ac-clermont.fr

Chacune des écoles publiques dispose de **son propre accueil de loisirs qui gère et anime** les temps de l'enfant lors du périscolaire du matin, de la pause méridienne et du périscolaire du soir. Chaque accueil de loisirs propose un **accueil périscolaire les mercredis après-midi**, autour d'activités et d'ateliers pédagogiques.

Le rythme scolaire est identique pour les écoles **publiques** du territoire, c'est-à-dire **4,5 jours** hebdomadaires.

	Les structures	Horaires de fonctionnement 2021-2022			Public
		Matin	Pause méridienne	Soir	
Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	Les Lutins (Moulet Marcenat)	7h30-8h30	11h45-13h45	15h45-18h30	3/11 ans
	Les petits écureuils (La Clé des Chants)	7h30-8h30	11h30-13h15	15h30-18h30	3/5 ans
	Les écureuils (G.Roghi)	7h30-8h30	11h45-13h45	15h45-18h30 (15h30-18h30, le vendredi)	6/11 ans
Accueil périscolaire (mercredi)	Les Lutins (Moulet Marcenat)	11h30-18h30			3/11 ans
	Les petits écureuils (La Clé des Chants)				3/5 ans
	Les écureuils (G.Roghi)	11h45-18h30			6/11 ans

L'école privée, Sainte-Agnès, gère de manière autonome les temps périscolaires (matin, midi et soir) et dispose de son propre rythme scolaire de **4 jours** hebdomadaires. Les enfants scolarisés à Sainte-Agnès sont concernés et accueillis par le service périscolaire du mercredi après-midi et l'extrascolaire durant les vacances.

Organisation actuelle des temps périscolaires :

Durant la crise sanitaire de 2020-2022, les équipes du pôle enfance jeunesse, animateurs et directrices de sites, ont dû faire preuve d'une grande capacité d'adaptation. Ils ont ainsi fait évoluer leur pratique et accueilli les enfants dans les meilleures conditions possibles, en appliquant des mesures telles que les limitations de brassage, le port du masque, l'adaptation des groupes, et des activités...

Volvic a organisé un Service Minimum d'Accueil (SMA) durant toutes les périodes de confinement, afin d'aider au mieux les personnels dits « prioritaires ».

La gestion des fermetures de classes liées à la crise sanitaire et les difficultés liées au protocole ont rythmé le quotidien des agents.

Malgré toutes les difficultés **les animateurs et les directrices se sont adaptés à la gestion de crise** et ont proposé des **animations adaptées aux enfants** et à leur rythme biologique. Ils ont privilégié les jeux libres où les animateurs avaient surtout un rôle d'écoute, de sécurité affective et morale. Des temps calmes et des siestes sont proposés aux plus jeunes.

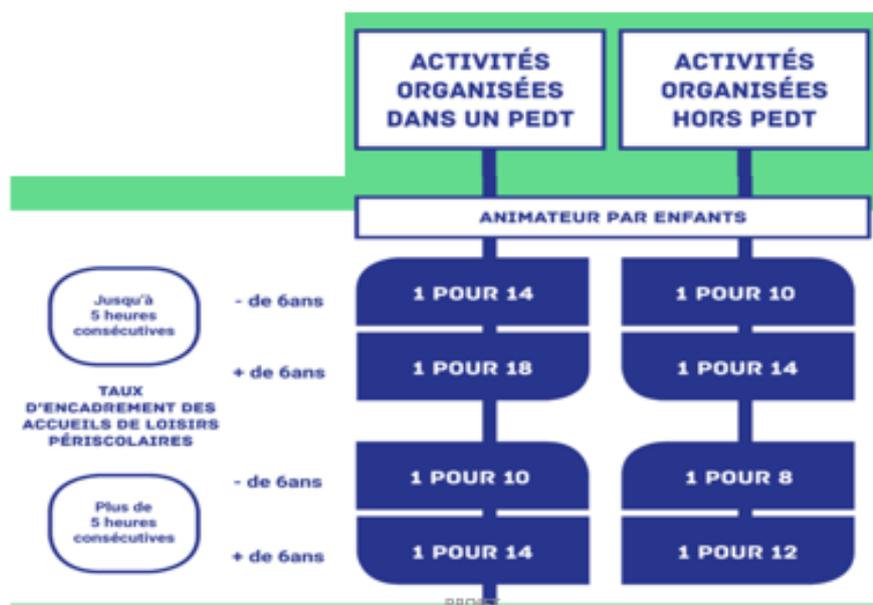
Taux d'encadrement de la pause méridienne actuelle*

Dans la commune de Volvic, tous les temps périscolaires sont déclarés en Accueil de Loisirs et respectent ainsi les taux d'encadrement imposés par le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES), à l'exception des pauses méridiennes de l'école Gustave Roghi et Moulet Marcenat, qui elles ne sont pas déclarées.

- A la pause méridienne de la Clé des Chants, le taux d'encadrement est de 1 pour 14.
- En ce qui concerne les pauses méridiennes de Gustave Roghi et Moulet Marcenat le nombre d'encadrants est le suivant :

- 1 animateur pour 20 enfants de + 6 ans
 - 1 animateur pour 12 enfants en moyenne à Moulet Marcenat (prise en compte des besoins en encadrement différents entre des élèves maternelles et élémentaires)
- *Moyennes établies début d'année 2021-2022

Taux d'encadrement



Source : <https://grand-est.drdjcs.gov.fr/sites/grand-est.drdjcs.gov.fr/IMG/pdf/instructions-acm-8.pdf>

Pour les 11-15 ans

La commune de Volvic compte 2 collèges : Victor Hugo, le collège public et Sainte-Agnès, le collège privé.

ENSEMBLE SCOLAIRE Sainte Agnès (de la maternelle au collège)

Directrice : M.CIA

4 rue du Pont Chaput - 63530 Volvic

Tél : 04 73 33 51 68 - Fax : 04 73 33 82 67

063115v@ac-clermont.fr

COLLEGE VICTOR HUGO

Principale : Mme TOURNADRE

4 avenue de la liberté – 63530 Volvic

Tél : 04 73 33 52 26

ce.0630074n@ac-clermont.fr

L'Espace Jeunes

La ville propose aussi un Espace Jeunes pour les jeunes âgés de 10 à 15 ans. L'Espace Jeunes (EJ) est un lieu convivial équipé avec différentes installations (baby-foot, console de jeux...). Animé et encadré

en codirection avec l'AROEVEN, les jeunes **créent leurs projets** de séjours et de sorties en fonction de leurs envies et de leurs passe-temps. Le personnel encadrant aide les jeunes adolescents à se **construire** et les accompagne pour devenir **auteurs et acteurs de leurs loisirs**.

Ce service est fréquenté par des jeunes préadolescents (moyenne 12 ans).

Entre 10 et 12 ans, c'est une tranche d'âge charnière, les jeunes préadolescents sont en **équilibre** entre deux mondes, le monde de l'enfance, qui est rassurant et le monde de l'adolescence qui est riche de nouvelles expériences. Par conséquent, l'Espace Jeunes doit être un lieu avec des objectifs définis et appropriés. C'est donc dans cette optique que nous en faisons un accueil dans la continuité, en effet la directrice de l'Espace Jeunes est la coordinatrice de l'ALSH de l'école Gustave Roghi. Elle fait le lien entre l'école et l'Espace Jeunes, et elle est une **personne de confiance**.

Les parents sont rassurés et peuvent prendre des temps d'échanges avec les directrices pour définir ensemble les besoins d'accompagnement de chaque jeune. Effectivement même si à cet âge les préadolescents ont ce **besoin d'appartenance** à un groupe, il faut prendre en compte la singularité de chacun et ainsi **individualiser l'accueil**.

Le conseil municipal des jeunes

La commune porte un intérêt particulier à **la parole des jeunes**. C'est pourquoi, un **Conseil Municipal des Jeunes** (CMJ) a été mis en place. Le CMJ a pour objectif d'associer les jeunes à la vie de la commune et de les sensibiliser à la citoyenneté. Il se compose de conseillers et de suppléants élus dans les écoles élémentaires publiques, privées et collèges de Volvic pour les élèves du CM2 à la 4ème. Ces élus ont pour mission d'être les représentants de la jeunesse volvicoise et de **porter des projets** au sein de la ville.

Ces jeunes se réunissent plusieurs fois dans l'année pour **créer des temps forts**. Par exemple à Volvic les élus du CMJ ont pu proposer des journées Jeux virtuels vs Jeux extérieurs. Ces événements sont ouverts à tout public.

Les élus CMJ sont invités à donner **leurs opinions** sur les décisions municipales qui **concernent les jeunes**, ils ont d'ailleurs été conviés aux comités consultatifs du PEDT et ont réalisé et présenté les passeports du civisme.

Pour les 15-17 ans

La ville de Volvic aide les jeunes à **s'insérer dans la vie professionnelle** en prenant en charge une partie des frais de la formation BAFA. Ces sessions de formation BAFA sont organisées à Volvic. Elles sont **accessibles aux jeunes de la commune** (qui recevront une aide financière en fonction de leur quotient familial), de **RLV** (qui obtiendront aussi un avantage financier) et aux jeunes dit **« extérieurs »** (résidents dans une autre commune que RLV).

La mission locale de Riom, Limagne, Combrailles a pour missions principales :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur le territoire avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle et d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et à l'accompagnement post emploi.
- Au cours des entretiens, un conseiller aide le jeune à s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.

Une conseillère effectue des permanences dans les locaux de la mairie afin d'accompagner les jeunes, de 16 à 25 ans. Cette permanence permet aux jeunes de la commune de pouvoir accéder à ce dispositif sans être confronté aux difficultés de mobilité.

F) Le public et ses caractéristiques

Le Projet Educatif Territorial est destiné à prendre en compte les besoins des jeunes et des enfants de la commune. Toutefois, en fonction de la tranche d'âge, les besoins sont différents et nécessitent de pouvoir adapter les services.

La petite enfance (0-6 ans) : l'âge de la conscience du moi

Le bébé est l'acteur de son propre développement et **l'esprit absorbant** en est l'outil. Cette période est caractérisée par :

- Besoin de protection et de repères ;
- Construction des mouvements ;
- Développement du langage ;
- Découverte de l'environnement ;
- Volonté de l'autonomie ;

L'enfance (6-12 ans) : Aide-moi à penser par moi-même

L'enfant passe de l'esprit absorbant à un **esprit comprenant**. L'enfant de cette tranche d'âge raisonne et se questionne sans cesse. L'enfant de 6 à 12 ans se construit :

- Socialement, l'enfant construit son besoin d'appartenance, il cherche la compagnie de ses pairs et aime agir en groupe ;
- Moralement, il développe une conscience, un sens de la justice et veut distinguer le bien et le mal. Il se pose des questions sur ce qui est acceptable ou inacceptable ;
- Point de vue de l'imagination, cela permet à l'enfant de s'élever abstraitement ;
- Culturellement, l'enfant acquiert sa culture ;
- Intellectuellement, c'est l'âge d'or, l'enfant s'intéresse à tout et s'ouvre intellectuellement.

L'enfant passe du « je » au « nous », il se décentre de lui-même pour se tourner vers le monde.

L'adolescence (12-18 ans) : Qui suis-je ?

L'adolescence est une période de **grande transformation** physique et psychique. Les jeunes sont en recherche d'une nouvelle identité, ils **reconsidèrent et remettent en question les** valeurs de leur milieu. L'adolescence est caractérisée par :

- Une grande sensibilité aux autres et aux grandes causes ;
- Besoin d'appartenance plus approfondi (besoin de trouver sa place et de se sentir considéré) ;
- Sensibilité au regard des autres ;
- Besoin de se sentir autonome et capable de produire ;
- Besoin de repères structurants.

Les jeunes adultes (18-25 ans) : Comment devient-on « adultes » ?

La tranche d'âge 18-25 ans est une période délicate. Les jeunes ne sont plus des adolescents mais ne sont pas encore tout à fait adultes. Malgré ce jeu d'équilibre entre ces deux catégories, les jeunes doivent faire des **choix** et prendre des **responsabilités** pas toujours évidentes. Ils se dessinent un avenir entre choix d'études, entrée dans le monde professionnel, émancipation du foyer familial, début de l'indépendance économique et première responsabilité citoyenne. De plus, il y a un besoin **d'estime de soi** important qui passe par différents **accomplissements personnels et professionnels**.

- Aspiration à l'expérience ;
- Recherche de sensations ;
- Accomplissement relationnel ;
- Choix de profession et de métier.

G) Ressources humaines

Le service Éducation Enfance Jeunesse s'organise en plusieurs corps de métier : responsable de service, coordinateurs, animateurs, agents d'entretien, agents de restauration, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et un éducateur territorial des activités physiques et sportives (**organigramme annexe 2**). Ces agents sont diplômés : concours d'ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sport), CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelles) Petite enfance, DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et Sport) ...

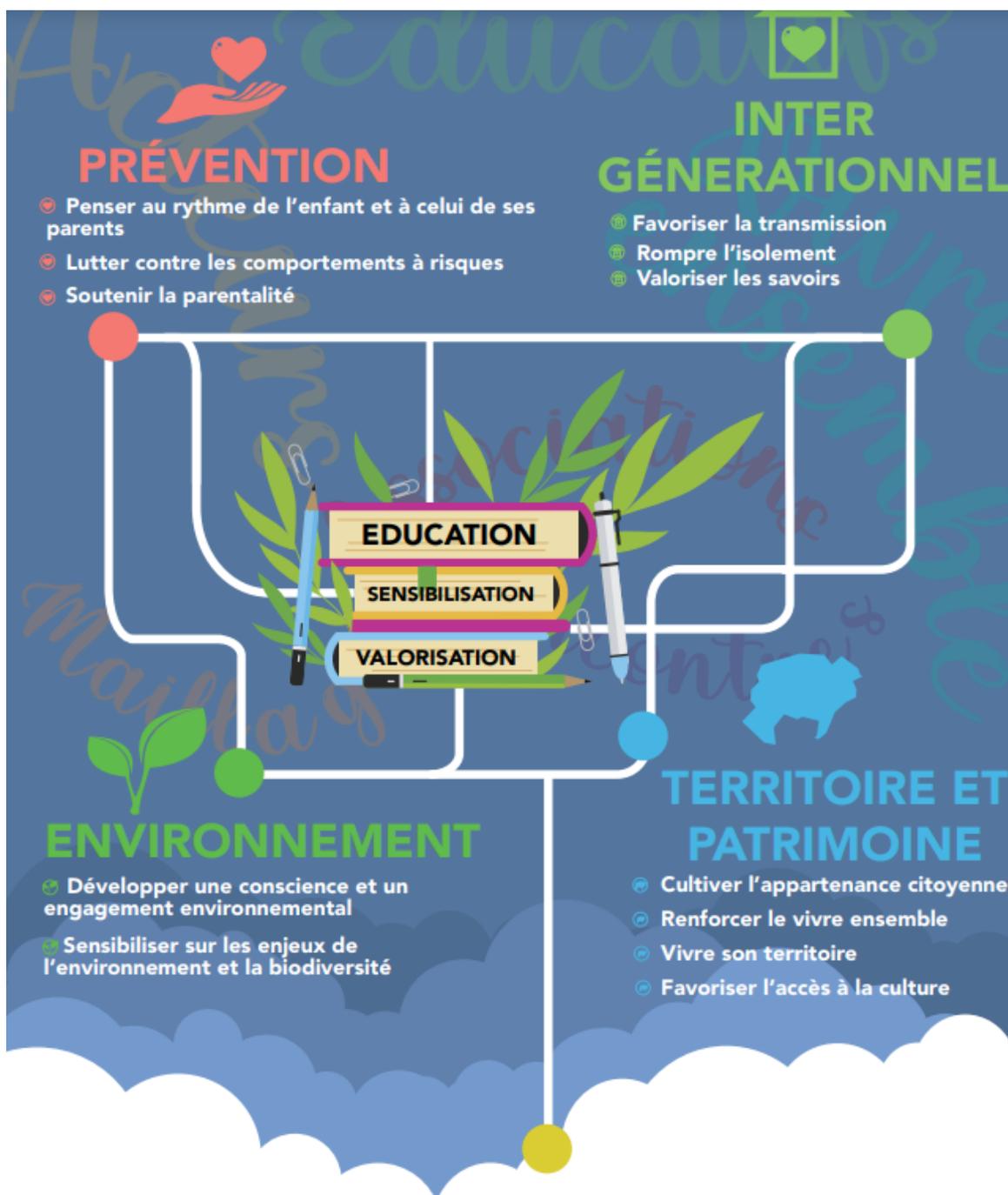
En 2021, la municipalité a permis à des agents de se former au **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueils collectifs de mineurs (BAFA)** et a stagiairisé 5 animateurs. De plus, avant chaque rentrée scolaire, tous les agents du service Éducation Enfance Jeunesse reçoivent une formation. Les thématiques proposées évoluent chaque année afin de permettre aux professionnels d'acquérir ou/et de développer des compétences dans différents domaines. Former régulièrement les agents permet :

- D'améliorer la qualité de travail,
- D'avoir davantage confiance en ses compétences,
- De gagner en autonomie
- D'améliorer la capacité d'adaptation.

Exemple de formations mise en place dans la période 2017-2021: gestes aux premiers secours, la communication bienveillante, les stéréotypes fille-garçon, psychologie de l'enfant et la coopération (type Escape-Game).

2. Les grands axes de travail et les valeurs municipales

Pour ce nouveau PEDT, la municipalité a souhaité **travailler et développer** certains grands axes. Ces grands axes ont été définis avec les **valeurs éducatives** que porte la municipalité, qui ont été validées par le conseil municipal de la ville à travers une délibération portant sur le Projet Educatif Local lors de la séance **du 02 septembre 2021**. L’affiche ci-dessous permet de communiquer sur les axes de ce Projet Educatif Local qui a servi comme base de la consultation et de l’élaboration du nouveau PEDT.



L'Éducation, l'Enfance et la Jeunesse à Volvic

Projet Educatif Territorial 2022-2025



A) Les valeurs et les grands axes en quelques mots

Au XVIIIème siècle, Nicolas de Condorcet ne conçoit l'éducation qu'à la condition qu'elle s'adresse à tous, car elle est condition de justice : Dans, *Rapport à l'instruction*, il écrit :

« Il faut que l'instruction du peuple suive les progrès des arts et ceux des lumières générales. »

Effectivement la construction éducative se divise en 3 apprentissages différents ;

- ❖ **Formel** : l'apprentissage dans sa forme structurée (école, formation...).
- ❖ **Informel** : l'apprentissage qui découle des expériences liées à la famille et aux loisirs.
- ❖ **Non formel** : lié à des activités planifiées comme des jeux mais qui comportent des éléments importants d'apprentissage.

Le service Éducation Enfance Jeunesse propose des apprentissages informels et non formels. Les activités sont planifiées ou improvisées et se veulent ludiques afin de contribuer au développement cognitif et/ou moteur des enfants.

Territoire et patrimoine :

Le bien-être sur son territoire est un des leviers pour bien grandir et bien apprendre. L'enjeu de cet axe est de permettre aux enfants et aux jeunes d'évoluer dans un **environnement auquel ils s'identifient**. La commune de Volvic est ancrée dans un territoire rempli d'**histoire**. Le musée Marcel Sahut, l'architecture, ainsi que le patrimoine environnemental de la commune en témoignent. L'ouverture au monde fait suite à **l'inscription citoyenne**.

Pour les jeunes, la culture permet de s'identifier à une société et de favoriser la **compréhension du monde**. Proposer une **initiation culturelle** par le biais des temps périscolaires et extrascolaires diminuerait les **inégalités d'accès**.

Les arts et la culture ont pourtant un rôle important à jouer dans le développement de l'enfant et son éducation. Les activités culturelles permettent, à l'enfant, **d'accroître ses compétences** créatives, de curiosité, de développer un esprit critique et une capacité d'expression. Toutes ces compétences assimilées peuvent être **réinvesties dans le milieu scolaire**, ce qui fait de la culture un des principaux leviers du bon développement de l'enfant.

Environnement :

Le territoire sur lequel est implanté Volvic est riche de sa biodiversité, ses ressources naturelles et son patrimoine. La côte Verse, située sur la commune, est qualifiée d'**Espace Naturel Sensible (ENS)**.

Compte tenu des problématiques actuelles liées au réchauffement climatique et à la protection de notre environnement, l'éducation au développement durable est un des axes principaux du nouveau PEDT. L'**engagement environnemental** est une priorité municipale **avec différentes actions** auprès de la population (Ensemble, végétalisons Volvic ; collecte des déchets...) ainsi qu'auprès des jeunes (tri dans les écoles, recyclage des feuilles utilisées...), en complément des actions plus structurelles (investissement dans la sobriété énergétique des bâtiments communaux, favoriser les mobilités douces...).

Les écoles de Volvic sont **labélisées École en Démarche du Développement Durable (E3D)**. Cette labélisation engage les écoles dans **l'apprentissage du développement durable** dans le cadre de l'enseignement et du projet éducatif ainsi que dans la **gestion de l'établissement** (le niveau 2 pour Roghi et le niveau 3 pour Moulet sont visés en 2022 par la réalisation d'actions coopératives, notamment incluses dans le passeport du civisme). **La municipalité a intégré** les écoles dans sa démarche de « transition écologique ». Les écoles sont équipées de panneaux solaires et des actions sur **la mobilité douce** sont mises en place (tous à vélo 63, prévention routière portée par la police municipale ainsi qu'une brigade équestre qui passe aux alentours des écoles en période estivale).

Prévention

Le domaine de la santé n'est pas aujourd'hui la préoccupation première de la jeunesse. C'est à cette tranche d'âge que les comportements à risques peuvent apparaître.

C'est pourquoi, le travail de prévention présente un intérêt particulier. Favoriser **le bon développement des enfants, c'est leur permettre d'évoluer et de grandir en étant éclairés et conseillés.**

Ainsi, des actions peuvent s'organiser sur des temps scolaires ou périscolaires/extrascolaires mais aussi au quotidien.

Un **accompagnement individualisé** et collectif est aussi essentiel pour prévenir les risques auxquels sont confrontés enfants et adolescents.

C'est pourquoi la commune, les écoles et les associations travaillent ensemble, pour développer des actions concrètes afin de prévenir **les comportements à risque** :

- Sédentarité ;
- Trouble du comportement alimentaire ;
- Prévention routière ;
- Écrans ;
- Relations sociales (sexualité, racisme, handicap...) ;
- Tabagisme/alcool ;

Les thématiques de prévention divergent ou **s'approfondissent** en fonction de la tranche d'âge des jeunes. Par exemple la sexualité ne sera pas abordée de la même façon avec des enfants de 8 ans qu'avec des adolescents. Les nouvelles thématiques abordées au collège sont :

- Les drogues ;
- Les rapports sexuels à risques ;

Ces priorités sont autant nationales que territoriales et conduisent à mettre en œuvre un ensemble d'actions en lien avec les acteurs locaux. Les comportements à risques résultent souvent de la mauvaise connaissance du sujet par l'individu c'est pourquoi ces actions sont parfois organisées en temps fort **avec des partenaires** spécialisés. Ces actions sont destinées aux enfants et aux **parents**.

Intergénérationnel

Les activités intergénérationnelles créent du **lien social**, favorisent la **transmission des savoirs** et l'apprentissage de manière **ludique et conviviale**. Cet axe de travail permet de **lutter aussi contre l'isolement** des personnes âgées et favorise les relations entre le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), les enfants, les personnes âgées et les jeunes. Des moments d'échanges entre les personnes âgées et les enfants, ont été menés en période périscolaire et extrascolaire :

- Carnaval : les enfants passaient déguisés à l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
- Animation autour de la musique, apprentissage du djembé.

Malgré la situation sanitaire liée au corona virus, quelques moments d'échange ont pu avoir lieu :

- Petit moment convivial autour de coloriages et d'un goûter ;
- Préparation de petits gâteaux par les enfants à destination des résidents de l'EHPAD de Volvic.

3. Les dispositifs existants et reconduits

A) Dispositifs autour du développement physique et sportif

Plan aisance aquatique

Ce dispositif ambitieux et global (élaboré avec les ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, et de la Santé) propose une approche rénovée du milieu aquatique et avance des solutions concrètes pour **faciliter la familiarisation avec l'eau** dès le plus jeune âge. Favoriser **l'apprentissage de la natation** permet de mieux prévenir les risques de noyades.

Depuis 2019 l'Éducateur Territorial des Activités Physique et Sportive (ETAPS), organise le plan aisance aquatique 3 semaines par an (2 séances par jour pendant 4 jours). L'objectif est d'apprendre aux plus jeunes (de 4 à 6 ans) à être plus à l'aise dans l'eau.

Le « savoir rouler »

Cette action est mise en place par la Police Municipale de Volvic en partenariat avec les gendarmes et l'association Vélo-École 63. L'objectif est de permettre aux enfants d'apprendre ou de réapprendre à faire du vélo dans des **conditions de sécurité**. L'apprentissage du vélo peut pallier les difficultés de mobilité et permet de lutter contre la sédentarité. De plus, la commune a pour **ambition de développer la mobilité douce** afin de réduire l'impact environnemental.

Projet sport découverte

Ce projet se divise en plusieurs actions. Tout d'abord, l'ETAPS de la commune propose tous les ans une **activité sportive** sur le temps périscolaire en collaboration avec une association du territoire. Chaque année un nouveau sport est présenté aux enfants.

Une semaine de découverte **sportive en collaboration avec les associations volvicoises est organisée tous les étés**. Un sport différent est proposé aux enfants chaque été.

Sensibilisation aux handicaps

Dans le contexte de la semaine du handicap sur RLV, la commune de Volvic et le CCAS en partenariat avec le comité départemental du handisport, propose des actions de sensibilisation auprès des jeunes. Ces actions permettent aux enfants de mieux comprendre et appréhender les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et ainsi, **adopter les bons comportements et participer à une meilleure inclusion globale de ce public**. Ces temps forts sont organisés avec des structures qui accueillent des jeunes en situation de handicap, pour que les jeunes puissent échanger entre eux et faire part de leurs expériences. Ces temps favorisent la mixité, les échanges, l'ouverture d'esprit, la prise en compte de l'autre dans son altérité et l'ajustement des comportements. Par exemple en mars 2022, les élèves de CP ont pu participer à des ateliers handisport (volley, basket fauteuil, Boccia) avec des enfants du Centre Médical Infantile (IME) de Romagnat. Cette action a permis aux enfants de partager un moment avec des enfants en situation de handicap avec lesquelles ils ont pu échanger et mieux comprendre leurs difficultés.

B) Dispositif de sensibilisation à l'environnement

Éco-pâturage

Sur un terrain situé au sein de l'école la Clé des Chants, un système d'éco-pâturage a été mis en place. Cet espace accueille des chèvres et des moutons pour le plus grand bonheur des petits et des grands. L'éco-pâturage permet l'entretien d'une partie de l'école tout en prenant **en compte l'écologie**. Cette action constitue un support pédagogique pour **sensibiliser à la biodiversité**.



Le contact avec les animaux **permet aux enfants de se responsabiliser** et d'apprendre.

C) Dispositif autour de la citoyenneté

Passeport du civisme

La mise en place d'un passeport du civisme a différents objectifs auprès des jeunes. Il permet d'éduquer à la **citoyenneté**, de favoriser l'implication dans la vie locale et **l'engagement individuel**, de proposer un parcours sur les **droits et les devoirs** des jeunes et de **renforcer les liens** entre les associations, les jeunes, les écoles et la municipalité.

Le passeport du civisme a été mis en place avec **les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** en 2021. Ce passeport est composé à ce jour de 5 piliers :

- Le devoir de mémoire : actions autour de la commémoration et de la résistance
- La prévention santé : actions de sensibilisation autour des écrans
- La préservation de l'environnement : action collective : découvrir l'Espace Naturel Sensible
- La route et la sécurité : action « tous à vélo »
- La protection des personnes et porter secours : les gestes de premiers secours

Ces actions sont réalisées en lien avec l'éducation nationale, l'accueil de loisirs et les différents partenaires : la police municipale, les pompiers, la gendarmerie, certaines associations de prévention, les élu(e)s...

Intergénérationnel

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, les enfants de 3 à 5 ans rencontrent les enfants du préscolaire « les doudous » qui viennent en immersion une matinée pendant l'extrascolaire du mois de juillet.

De plus, sur les temps périscolaires ou lors de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, des ateliers en lien avec l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Volvic sont mis en place. Les enfants et les personnes âgées se retrouvent autour d'ateliers et d'activités pour échanger. Ces temps forts, structurés autour d'activités adaptées, permettent aux enfants de **partager un moment convivial avec les aînés**.

4. Diagnostic des besoins de la population

La phase de diagnostic est primordiale. Il était par conséquent important pour la municipalité de recueillir l'avis des familles, des enseignants, des associations, des directeur(trice)s des écoles, directeur(trice)s des collèges et des enfants eux-mêmes afin de guider ces réflexions. Il était essentiel **d'adapter les concertations aux besoins** et aux aspirations des **acteurs de la vie de l'enfant**. (**Annexe 3 Rétroplanning**)

Le travail de concertation mené et les moyens mis en place par la municipalité autour du diagnostic ciblé sur le PEDT 2022-25 ont été les suivants :

1 poste au service EEJ depuis juin 2021 consacré au PEDT

17 rendez-vous pendant la phase du diagnostic :

Durant la phase de diagnostic les membres du service EEJ se sont entretenus avec différents acteurs de la vie de l'enfant et de la jeunesse (point info jeunes, service EEJ du territoire, mission locale, directrice du collège, maison des ados 63, maison des jeunes de Mozac...). Des entretiens avec les différents services municipaux et élu(e)s ont aussi été réalisés afin d'échanger sur des points de maillage et des possibilités d'actions communes (école de musique, police municipale, service culturel...)

3 murs d'expressions pour les parents

Dans l'objectif de favoriser l'expression des parents et de faire émerger une communication globale, des murs d'expressions ont été mis à disposition à l'entrée de l'ALSH durant l'été 2021 et lors du forum des associations en septembre.

Démarche d'échange avec les associations du territoire

Comme chaque année, le forum des associations s'est tenu au sein du complexe sportif, au début du mois de septembre. Cet événement regroupe des associations du territoire ainsi que les familles volvicoises. La commune a profité de cette action pour sensibiliser les partenaires associatifs sur la conception du PEDT et sur les perspectives d'actions communes qui pourraient être mises en place à destination des jeunes et des enfants.

6 réunions au sein du service (animateurs, coordinatrices, Etaps...)

Dans l'intention d'évaluer de manière efficiente les projets des acteurs pédagogiques (ATSEM, animateurs, ETAPS et directrices) des réunions ont été mises en place.

1 sondage des familles sur les rythmes de l'enfant avec 231 réponses

Ce sondage a permis de mieux comprendre le quotidien et le rythme des enfants scolarisés dans les écoles de la commune. La municipalité a voulu recueillir, avant consultation avec ses partenaires pédagogiques, l'avis des parents pour mieux orienter les réflexions collectives lors des comités.

1 sondage des familles sur la restauration scolaire avec 166 réponses

Ce sondage a permis de mieux comprendre les habitudes et les attentes des familles concernant la restauration scolaire dans les écoles publiques de Volvic.

1 sondage auprès des enfants sur les rythmes et la restauration avec 101 réponses (Annexe 4 résultat du sondage des enfants)

Un sondage regroupant différentes thématiques de leur vie en collectivité a été présenté et réalisé avec les enfants du CP au CM2 des 2 écoles, Gustave Roghi et Moulet-Marcenat. Diverses questions leurs ont été posées, notamment sur le rythme scolaire (4 jours ou 4.5 jours), la restauration scolaire et leurs souhaits durant les temps périscolaires.

1 conférence de Claire LECONTE, professeure émérite de l'université de Lille, chronobiologiste spécialiste des rythmes de l'enfant

Soucieux des éléments techniques aux réflexions, d'apporter un éclairage sur les problématiques rencontrées et de permettre à chacun (parent, enseignant, agent, élu) de se forger une opinion, la collectivité a choisi d'inviter Claire Leconte, spécialiste des rythmes de l'enfant, en amont du travail de concertation et de réflexion. L'objectif de la conférence du vendredi 26 novembre 2021 a été d'apporter un aspect scientifique sur le rythme biologique de l'enfant, fondé sur ses recherches et son expérience. Ce temps d'apport théorique et d'échange sur les expériences vécues a permis de répondre à de nombreux questionnements.

3 réunions de travail technique entre le service EEJ et les écoles sur l'organisation de la semaine scolaire + un sondage à destination des enseignants

Les enseignants, acteurs du quotidien des enfants, ont pu participer à ce travail de réflexion sur la question des rythmes scolaires et échanger ainsi sur les horaires d'accueil des enfants au sein des écoles.

12 réunions de concertation du comité consultatif EEJ : organisées sur 4 thèmes (les rythmes de l'enfant, la restauration scolaire, les adolescents et l'extra-scolaire)

A) Comité consultatif

Le comité consultatif Education Enfance et Jeunesse (EEJ) créé par délibération du conseil municipal n°111/2020 du 14/10/2020 se réunissait pour traiter différentes thématiques : **les rythmes de l'enfant, la restauration scolaire, les adolescents et l'extra-scolaire.**

Ces réunions avaient pour objectifs :

- Mettre en place une démarche participative, en favorisant les échanges
- Favoriser **l'implication des familles** dans le parcours éducatif
- Contribuer à la **réussite éducative** et au **bien-être de l'enfant**
- Construire des scénarios autour des **besoins biologiques** des enfants mais aussi de tous les acteurs
- Prendre en compte les **obligations familiales** et le **cadre réglementaire** (loi de l'éducation, taux d'encadrement, loi Egalim...).

La concertation s'est faite avec les membres du comité, dont certains étaient conviés en fonction des sujets afin **d'apporter leur expertise**

Fonctionnement :

Le comité consultatif EEJ s'est réuni à plusieurs reprises sur les différentes thématiques du PEDT afin d'aborder tous les points à conserver ou à améliorer. Des groupes de travail du comité ont été organisés de **manière participative** en vue d'encourager le débat et ainsi enrichir le contenu du PEDT.

Rythmes de l'enfant, (24/11/2021, 15/12/2021 et 09/02/2022) : 3 réunions autour des différents retours de sondage, proposition de différents scénarios d'horaire et d'apport pédagogique.

Restauration scolaire, (24/11/2021, 15/12/2021 et 09/02/2022) : 3 réunions sur les sondages, définition des priorités et des grandes lignes du cahier des charges pour le nouveau marché de restauration scolaire à partir de la rentrée 2022.

Intervention de l'assistant à maîtrise d'ouvrage du Marché à Procédure Adaptée lors de la réunion du 24/11/2021.

Adolescents et jeunes adultes, (17/11/2021 et 23/02/2022) : 2 réunions, retour sur les entretiens avec les structures du territoire (point info, mission locale, maison des ados 63, maison des jeunes de Mozac, espace infos jeunes ...) réalisés en amont. Présentation des projets à destination des jeunes.

Extrascolaire (17/11/2021 et 23/02/2022) : 2 réunions, retour sur les sondages, réflexion sur des modalités afin de pallier les problématiques communiquées par les équipes d'animation, les parents et les directeur(trice)s des écoles

2 réunions globales les 20/10/2021 (lancement de la concertation) et 02/03/2022 (bilan).

5. Les scénarios et les changements pour l'année 2022

A) Rythmes scolaires

L'objectif de ces comités a été tout d'abord de se pencher sur les rythmes scolaires des enfants, de les adapter si besoin et de définir les contenus des temps périscolaires d'une manière cohérente. Pour les horaires scolaires, le service EEJ a dû prendre en compte toutes **les ambitions et contraintes** liées à cette thématique :

- Respecter le cadre légal (24h d'enseignement, 5h30 max, 3h30 max par ½ journée, 1h30 min pour la pause méridienne) ;
- Favoriser des matinées d'apprentissages longues pour profiter de la capacité de concentration des enfants ;
- Assurer une équité entre les 3 écoles publiques de la commune, tout en prenant en compte les spécificités de chaque école
- Finir l'école plus tard l'après-midi pour profiter du pic d'activité des enfants l'après-midi et faciliter l'organisation familiale ;
- Allonger la pause méridienne de l'école La Clé des Chants pour améliorer la qualité du service de restauration pour les enfants et le personnel municipal

- Coordonner les horaires entre les deux écoles du bourg (La Clé des Chants et Gustave Roghi) pour faciliter l'organisation familiale ;
- Favoriser les horaires réguliers sur la semaine ; favoriser les horaires "ronds" (début / fin des cours à 0, 15, 30 ou 45 minutes après l'heure) sur la journée ;
- Homogénéiser les horaires scolaires du soir.

Bien qu'il n'y ait pas de scénario permettant de satisfaire l'ensemble des souhaits émis, en conciliant les contextes différents de chacune des trois écoles, un consensus qui respecte le cadre légal tout en favorisant le développement de l'enfant a émergé. Nous avons tenté d'intégrer le plus possible les situations particulières d'organisation familiale ont également été prise en compte, comme la coordination des horaires des écoles maternelle et élémentaire, dès lors que ces situations particulières ne sont pas en contradiction avec l'intérêt général.

Horaires de l'école Gustave Roghi :

Lundi	7h30 8h30 Péri	8h30-12h École	12h-14h15 PM	14h15-16h École	16h-18h30 Péri
Mardi	7h30 8h30 Péri	8h30-12h École	12h-14h15 PM	14h15-16h École	16h-18h30 Péri
Mercredi	7h30 8h30 Péri	8h30-12h École	12h-18h30 Péri		
Jeudi	7h30 8h30 Péri	8h30-12h École	12h-14h15 PM	14h15-15h30 École	15h30-18h30 Péri
Vendredi	7h30 8h30 Péri	8h30-12h École	12h-14h15 PM	14h15-16h École	16h-18h30 Péri

5 matinées de 3h30	1 après-midi de 1h15	3 après-midis de 1h45
-------------------------------	---------------------------------	----------------------------------

Horaires de l'école Moulet-Marcenat :

Lundi	7h30 8h30 Péri	8h30-11h45 École	11h45-13h45 PM	13h45-15h45 École	15h45-18h30 Péri
Mardi	7h30 8h30 Péri	8h30-11h45 École	11h45-13h45 PM	13h45-15h45 École	15h45-18h30 Péri
Mercredi	7h30 8h30 Péri	8h30-11h30 École	11h30-18h30 Péri		
Jeudi	7h30 8h30 Péri	8h30-11h45 École	11h45-13h45 PM	13h45-15h45 École	15h45-18h30 Péri
Vendredi	7h30 8h30 Péri	8h30-11h45 École	11h45-13h45 PM	13h45-15h45 École	15h45-18h30 Péri

4 matinées de
3h15

1 matinée de
3h

4 après-midis
de 2h

Horaires de l'école la Clé des Chants :

Lundi	7h30 8h30 Péri	8h30-11h45 École	11h45-13h45 PM	13h45-15h45 École	15h45-18h30 Péri
Mardi	7h30 8h30 Péri	8h30-11h45 École	11h45-13h45 PM	13h45-15h45 École	15h45-18h30 Péri
Mercredi	7h30 8h30 Péri	8h30-11h30 École	11h30-18h30 Péri		
Jeudi	7h30 8h30 Péri	8h30-11h45 École	11h45-13h45 PM	13h45-15h45 École	15h45-18h30 Péri
Vendredi	7h30 8h30 Péri	8h30-11h45 École	11h45-13h45 PM	13h45-15h45 École	15h45-18h30 Péri

4 matinées de
3h15

1 matinée de
3h

4 après-midis
de 2h

Les contenus périscolaires

Actuellement, les pauses méridiennes sont articulées en plusieurs espaces divisés par groupe de tranche d'âge. Les enfants, par groupe de classes sont laissés en temps libre avec une proposition d'activité. Une évolution du contenu de ce temps est souhaitée afin de favoriser la construction de l'enfant et de l'autonomie et de permettre une entrée en classe plus sereine. Cela implique de repenser les espaces et l'organisation des activités ainsi que leur pluralité.

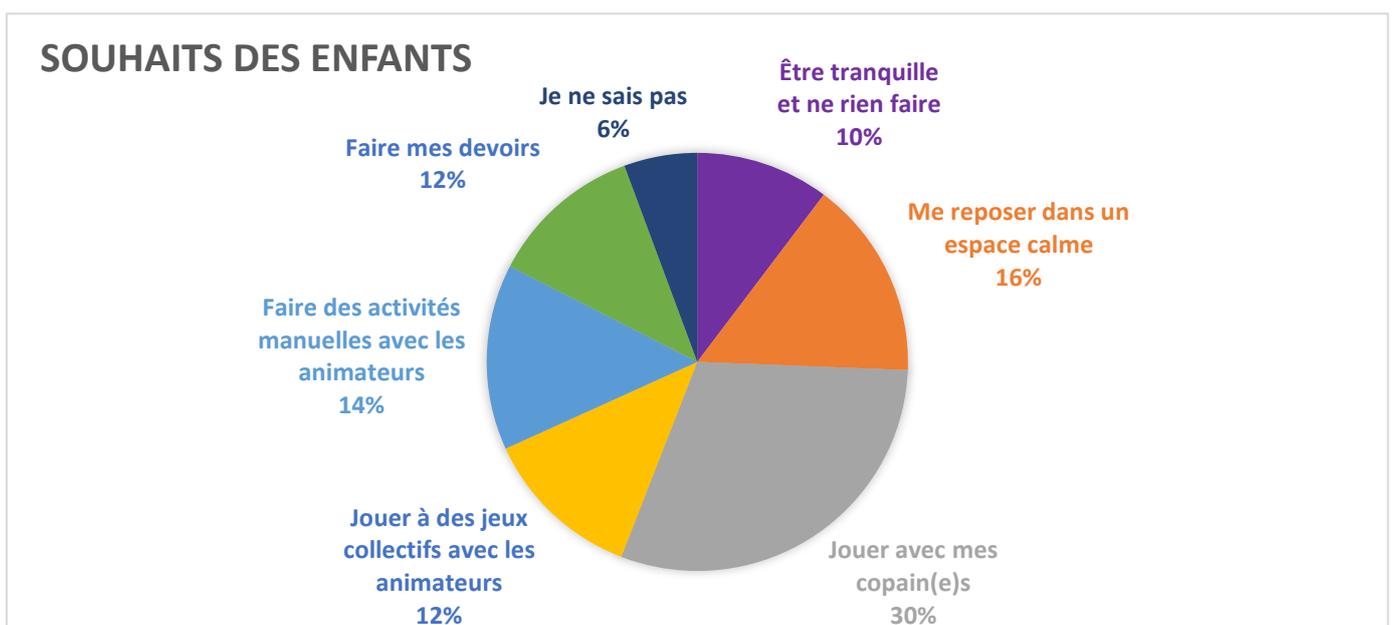
Ce temps de pause sera organisé autour d'espaces avec des activités différentes (par exemple : espace sportif, espace de repos, activités manuelles...) afin de proposer des activités variées aux enfants en fonction de leurs envies tout en veillant à un retour calme en classe pour poursuivre les apprentissages dans de bonnes conditions.

Afin de mieux respecter le rythme de l'enfant, et en dépit de l'objectif de développement des lieux d'activités, le jeu libre est également favorisé. Des professionnels comme Peter Gray docteur en psychologie, spécialisé dans l'étude du jeu chez l'enfant et auteur du livre *Libre pour apprendre*, mettent en valeur l'importance d'intégrer des périodes de jeux libres dans le quotidien des enfants. La curiosité, l'esprit ludique et la sociabilité sont des aspects inhérents à l'être humain : « Ils viennent au monde avec des pulsions instinctives d'auto-éducation. Celles-ci les poussent à apprendre ce qu'ils ont besoin de savoir pour prendre pleinement leur place au sein de leur culture » (*Libre pour apprendre, Peter Gray*).

L'organisation de jeux structurés laisse maintenant plus de place au jeu libre centré sur les intérêts, la créativité et la motivation intrinsèque des enfants. Ils ont besoin de ne rien faire, de jouer, seuls ou en groupe pour « vivre des aventures en compagnie d'autres enfants, à bonne distance des adultes » (*Libre pour apprendre, Peter Gray*).

Lors des changements d'horaires des écoles, il a été souhaité que toutes les pauses méridiennes soient d'un minimum de 2 heures, car « après deux heures de pause, en revanche, les enfants ont recouvré leur capacité d'écoute et d'attention » (Claire Leconte, *interview pour Huffington Post*).

Afin d'aménager au mieux ce temps de pause un sondage a été réalisé auprès des enfants:



L'aménagement des temps périscolaires est en cours de construction pour la rentrée de septembre 2022. Elle intégrera les différentes contraintes et besoins, à savoir :

- Arrivée et départ des enfants échelonnés les soirs et les matins ;
- Besoins sur ces temps périscolaires d'être libre dans le choix de son investissement physique et psychologique ;
- Besoin de temps libre, d'un vrai temps de pause, de détente et de repos lors de la pause méridienne (temps moins adapté pour l'accompagnement scolaire) ;
- Veiller au temps de repas. Les enfants peuvent avoir tendance à accélérer le repas pour aller s'amuser plus rapidement. Il est important qu'ils prennent le temps nécessaire pour manger car manger plus lentement permet de favoriser la digestion ;
- Contribuer à mettre l'enfant dans des conditions optimales d'apprentissage avant la reprise de l'école l'après-midi ;
- Tenir compte des différentes classes d'âge des sites ainsi que de la capacité des locaux.

Des réunions sont prévues en lien avec les enfants et les animateurs afin de compléter les réflexions.

B) Restauration scolaire

Le renouvellement du PEDT s'est fait en concordance avec le renouvellement du marché de restauration de marché scolaire. C'est pourquoi cette thématique a été intégrée aux concertations.

L'objectif du comité consultatif EEJ, sur la thématique de la restauration scolaire, a été tout d'abord de comprendre le niveau de satisfaction et les points d'amélioration en fonction des sondages des enfants et des familles, pour ensuite définir les priorités à prendre en compte dans le futur marché de la restauration scolaire. La présence lors du premier comité de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a permis de définir avec les membres, les contraintes législatives et les obligations du service de restauration.

Ainsi il a été défini plusieurs axes prioritaires avec des critères et ambitions associés.

Importance (Vote en comité et sur le sondage)	Critères	Ambitions
1	Fait maison	Augmenter la part de produits transformés sur place à partir des denrées brutes
2	Produits Locaux / Bilan carbone vertueux	Privilégier cette typologie de produits
3	Diversité des plats	Rendre possible le choix entre deux entrées et deux laitages
4	Agriculture biologique	Augmenter la part du bio dans les repas, respecter la loi Egalim (20%)
5	Labélisation	Favoriser les produits labélisés

Les produits durables sont les produits bio (arrivés frais puis transformés), le local et les produits labélisés. Le taux de produits durables est de 48% mais ce chiffre est légèrement plus bas que la réalité, du fait que des produits peuvent répondre à plusieurs critères. Exemple : un produit peut être labélisé et local, comme le fromage.

Choix : Afin que les enfants puissent manger correctement un repas équilibré, un choix d'entrée, laitage et dessert pourra être prévu, tout en veillant à limiter le surcoût de cette option et éviter du gaspillage alimentaire supplémentaire. Le choix d'un plat principal alternatif, sans viande, pourra être proposé, à condition que ce choix soit effectué pour l'année, afin **de limiter le gaspillage** alimentaire et le **surcoût associé à cette option**.

« Ambiance et organisation » : La question d'une généralisation du self-service s'est posée. Le self permet un cadre et une organisation qui favorise le calme et l'autonomie. Les savoirs être et les savoirs faire des enfants étant au cœur des réflexions, **la possibilité d'un dispositif de self dès la maternelle et dans toutes les écoles publiques de Volvic est envisagé.**

Mon restau responsable est un dispositif ayant pour objectif de proposer une cuisine saine, de qualité et respectueuse de l'environnement avec des pistes de développement :

- Bien-être : accueil et aménagement de la salle de restaurant
- Mon assiette responsable : produit durable ou de proximité
- Eco-geste : lutter contre le gaspillage
- Engagement social et territorial : travail avec les acteurs du territoire

Les restaurants scolaires de Volvic sont à ce jour labélisés, et réévalués tous les 2 ans par la fondation « Pour la Nature et l'homme » qui coordonne et distribue ce label.

C) Extrascolaire

L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux de l'école Gustave Roghi. Afin de travailler à l'amélioration du service rendu, les remarques du comité consultatif, les sondages, **les axes du CTG** les valeurs de la municipalité et les avis des enfants ont été pris en compte.

L'accueil de loisirs a pour objectif de faire **vivre de nouvelles expériences** et activités aux enfants hors du cadre scolaire ou familial. C'est un temps de socialisation entre enfants mais aussi entre les enfants et les animateurs et/ou intervenants. Ce dispositif permet aussi aux enfants de vivre avec les règles de la vie collective.

C'est aussi un service qui améliore la **qualité de vie des familles** car l'accueil de loisirs est un moyen de garde pour les parents occupés (travail, recherche d'emploi ou besoin d'une pause).

Axe CTG	Objectifs	Ambitions
Garantir et développer les services existants sur le territoire en adéquation avec les besoins	<p>Pallier le manque de place sur l'ALSH pendant les vacances scolaires</p> <p>Une offre plus qualitative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier les modalités d'inscriptions et d'annulations • Augmenter les places de l'ALSH • Rééquilibrer la répartition des coûts • Mettre en place des mini séjours • Ouvrir quelques jours en août • Mutualiser et harmoniser avec les ALSH sur RLV • Développer davantage la synergie avec les associations
Valoriser et développer les actions de prévention en faveur de l'enfance et faciliter l'intégration et l'inclusion de tous les enfants	<p>Inculquer les valeurs :</p> <p>Intergénérationnel</p> <p>Prévention</p> <p>Environnement</p> <p>Territoire et patrimoine</p>	<p><u>Déjà en place et en cours de développement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement et travail de qualité des animateurs au quotidien • Mise en place du passeport du civisme

D) Les adolescents et les jeunes adultes

Le service propose, actuellement, un Espace Jeunes sur la commune et des sessions de formation BAFA. Il est envisagé de faire évoluer l'offre. Pour cela, différents projets sont en construction. L'Espace Jeunes est en cours de rénovation et de relocalisation. Temporairement localisé au château de Crouzol, il sera implanté prochainement dans le centre-bourg de Volvic à proximité des infrastructures telles que la médiathèque, le skate-park, les collèges, afin de proposer **un service de proximité** qui sera plus adapté **aux besoins et aux ambitions**.

Axe CTG	Objectifs	Ambitions
Garantir et développer les services sur le territoire en adéquation avec les besoins	Soutenir les initiatives, les projets et l'autonomie des jeunes Créer un lieu d'accueil pour les plus de 15 ans	<ul style="list-style-type: none">• Communication avec le public, lien avec les jeunes• Municipalisation de l'Espace Jeunes (accueil des 11-15 ans)• Accueil libre, prévention, écoute...
Conforter la mise en réseau des acteurs jeunesse sur le territoire	Favoriser l'insertion des jeunes	<ul style="list-style-type: none">• BAFA citoyen• Mission argent de poche• Proposition de stages (mission locale et CCAS)• Développer la synergie avec les associations

6. Les ambitions de 2022 à 2025

Le travail de diagnostic et de recherche auprès des enfants et des acteurs éducatifs a permis d'identifier **de nouvelles pistes d'actions à travailler**. Ces projets font partie des ambitions de ce PEDT et sont en cours de réflexion en vue d'une mise en place éventuelle au cours de la période de ce PEDT 2022-2025.

A) La communication

Les représentants de parents d'élèves durant les réunions consultatives, ainsi que les parents au travers des commentaires des sondages ont indiqué souhaiter être davantage informés sur la vie de leurs enfants en collectivité.

La crise sanitaire et l'organisation familiale ont rendu les contacts entre équipes et parents plus contraints : les familles connaissent moins les activités, les équipes, l'organisation et les locaux au sein desquels leurs enfants évoluent. La municipalité va donc travailler sur des outils destinés à faciliter **la transmission des informations**.

B) Accompagnement scolaire et aide aux devoirs

Dans les sondages destinés aux familles et aux enfants, une proposition d'accompagnement scolaire et d'aide aux devoirs a été **appréciée par les enfants** (23% des enfants dans le sondage) et par les parents (15 familles ont mentionné ce dispositif en commentaire de sondage).

La réussite éducative des jeunes est une priorité municipale. La proposition d'un temps consacré aux devoirs, permettra aux enfants de sortir réellement de la collectivité et de passer une soirée plus sereine.

C) Demi-journée avec parcours découverte

Les temps périscolaires ont été au cœur des concertations sur les rythmes scolaires. Ils représentent 31 heures hebdomadaires des temps en collectivité. C'est pourquoi, il faut réfléchir à leur organisation tout en privilégiant l'apprentissage et le rythme biologique de l'enfant.

« [...] 864 heures annuelles de temps scolaire qui recouvrent 10% de la vie totale de l'enfant alors que la plupart d'entre eux passe plus de 1 000 heures en périscolaire »

Claire LECONTE

Dans sa Lettre ouverte à Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale

Durant la conférence de madame Claire Leconte, un scénario proposant une demi-journée découverte a retenu l'intention des acteurs éducatifs et des parents. Lors de la présentation, la chronobiologiste a évoqué et débattu, avec le public, sur **l'apport de ces ateliers : développement cognitif, social, psycho-affectif et moteur de l'enfant.**

« [...] comprendre que les activités périscolaires qui doivent permettre une ouverture culturelle ne fonctionneront que si elles ne sont pas occupationnelles, bouche-trous, mais inscrites sur des plages suffisamment longues pour y développer de vrais parcours éducatifs. »

Claire LECONTE

SNUIPP-FSU Morbihan – Entretien avec Claire Leconte

Un après-midi libéré pour ces temps permettrait donc d'organiser des sorties et activités sur les diverses thématiques, ce qui donnerait aux enfants l'occasion de concrétiser les sujets abordés avec eux. Par exemple : Travail auprès des enfants sur la base de jeux autour du visuel avec pour finalité une après-midi au festival du court-métrage à Clermont-Ferrand.

Chaque thématique **favorise l'ouverture de l'enfant sur le monde** qui l'entoure. De plus, en intégrant les associations à la structure « des ateliers découvertes », les enfants pourront approfondir, le cas échéant, le sujet en intégrant l'association de leur choix.

Ces projets seront menés par les animateurs et pensés en lien avec les enseignants afin de les mettre en corrélation avec les projets d'écoles et les contenus scolaires. Cette demi-journée constituerait un apport complémentaire à des apprentissages scolaires.

Ce scénario expose beaucoup d'avantages autour du développement de l'enfant mais représente un grand tournant en termes d'organisation. C'est pourquoi cette option a besoin de mûrir afin que l'ensemble des acteurs s'engagent sur sa conception et sa réussite.

Une fois ce travail de réflexion collective réalisé, **un essai pourrait être proposé** à l'Education Nationale.

D) Adolescents et jeunes adultes

Plusieurs ambitions se dessinent pour le public adolescents et jeunes adultes. Effectivement un lieu adapté aux besoins des jeunes de plus de 15 ans a été évoqué lors des concertations. Une réflexion est engagée pour créer cet espace.

Tout d'abord un travail de diagnostic va être réalisé auprès des structures accueillant ce public et des jeunes afin de pouvoir définir justement tous les besoins.

Ce lieu permettrait de maintenir une proximité avec les jeunes de cette tranche d'âge qui peuvent, présenter des comportements à risques. En maintenant un lien, une éviction de ce type de comportement est souhaitée, ainsi qu'en se tenant à l'écoute et étant en capacité de diriger les jeunes vers les structures compétentes ou de proposer des permanences et/ou des actions collectives sur ce lieu.

Concernant l'insertion professionnelle, la municipalité, aimerait développer sa proposition. En reformalisant les moyens de financement de la formation BAFA et en promouvant l'engagement bénévole auprès des jeunes. Ces deux dispositifs permettraient aux jeunes d'obtenir un avantage financier contre des actions de bénévolat. Ces ambitions basées sur le volontariat sont en faveur des jeunes afin de leur permettre de développer diverses compétences :

- Savoir-être et savoir-faire professionnel ;
- Création d'un réseau ;
- Identification citoyenne ;
- Obtention d'un avantage financier ;
- Liens avec les associations

7. Plan de communication

Objectifs	Actions	Cibles	Support
Informer sur le projet de réécriture du PEDT	Envoi des sondages avec un texte explicatif	Toutes les familles	Google form par mail + portail + site internet de la ville
	Murs d'expressions	Population et citoyens de Volvic	Paper board
	Stand au forum des associations	Population et citoyens de Volvic	Présence au forum des associations
Lancement des concertations	Publication sur les réseaux sociaux et le site de la ville	Population et citoyens de Volvic	Facebook, site de la ville et l'application Maire et citoyens
	Bulletin municipale	Citoyens de Volvic	Livret bulletin municipal
	Communiqué de presse	Population du département et partenaires	Presse
Contenus des concertations	Réunions de concertations	Membres du comité	Réunions, échanges
	Envoi des diapositives à tous les membres du comité	Membres du comité	Power point, Mailing
	Communication sur la clôture des concertations et les valeurs du PEDT	Population et citoyens de Volvic	Facebook
	Communication sur les horaires des écoles après validation DASEN	Familles	Facebook et site de la ville
Suite à la validation du PEDT par les institutions	Communication sous forme de « Teaser » des thématiques	Toutes les familles	Facebook et site de la ville et application Maire et citoyens
	PEDT complet disponible sur le site de la mairie et en papier en mairie	Familles et futures familles	Site de la ville
Rentrée scolaire 2022-2023	Guide ludique pour les parents (version simplifiée du PEDT)	Toutes les familles	Livret
	Communication sur le lancement du PEDT	Population et citoyens de Volvic	Facebook + site de la ville + application Maire et citoyens + Presse

8. Évaluation du projet

Le PEDT sera évalué par le service Éducation Enfance Jeunesse et les différents acteurs de la vie de l'enfant au travers de différentes modalités adaptées au public ciblé.

De plus, le comité consultatif se réunira une fois par an pour effectuer un suivi du PEDT. Le comité n'est pas le seul évaluateur du PEDT : les acteurs éducatifs, les familles et les enfants évaluent continuellement le PEDT avec des outils tels que les conseils d'école, les réunions pédagogiques, projet d'animations ...

L'utilité d'une évaluation peut être différente selon la nature du projet. Pour la municipalité, l'évaluation est un outil pédagogique car elle suppose une certaine rigueur de méthode pour faire travailler ensemble les acteurs d'un projet tout en explicitant les failles, les solutions et parfois les changements de cap.

Dès lors que le PEDT sera mis en place, l'évaluation de la qualité de service sera réalisée de la manière la plus efficiente en prenant en compte les observations des familles et des équipes pédagogiques ainsi que les résultats des sondages réalisés auprès des parents et des enfants.

ANNEXES

SERVICE ÉDUCATION / ENFANCE-JEUNESSE

TARIFS 2021-2022

PÉRISCOLAIRE

MATIN

Tarifs journaliers

T1 (0/500)	T2 (501/700)	T3 (701/1000)	T4 (1001/1200)	T5 (1201/1500)	T6 (1501/2000)	T7 (>2000)
1,15€	1,25€	1,35€	1,50€	1,75€	2€	2,20€

APRÈS-MIDI OU MATIN+APRÈS-MIDI

Tarifs journaliers

	T1 (0/500)	T2 (501/700)	T3 (701/1000)	T4 (1001/1200)	T5 (1201/1500)	T6 (1501/2000)	T7 (>2000)
Jusqu'à 17h	1,15€	1,25€	1,35€	1,50€	1,75€	2€	2,20€
Jusqu'à 18h	1,40€	1,50€	1,60€	1,80€	2€	2,35€	2,50€
Jusqu'à 18h30	1,75€	1,90€	2€	2,20€	2,30€	2,70€	2,95€

LES P'TITS ÉCUREUILS

(école maternelle la Clé des chants)

2 avenue de la liberté
63530 Volvic

Responsable : Nadine GRENOUILLAT
Tél : 04 73 33 57 40
Mail : ngrenouillat@ville-volvic.fr

LES ÉCUREUILS

(école élémentaire Gustave Roghi)

1 rue de Chancelas
63530 Volvic

Responsable : Anouck BRUNEL
Tél : 04 73 33 84 45
Mail : abrunel@ville-volvic.fr

LES LUTINS

(école primaire de Moulet-Marcenat)

2 allée de l'école
Moulet-Marcenat, Volvic

Responsable : Corinne SENNEPIN
Tél : 04 73 33 82 52
Mail : csennepin@ville-volvic.fr

RESTAURATION SCOLAIRE + PÉRISCOLAIRE DU MIDI

LUNDI, MARDI, MERCREDI*, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 13H

	T1 (0/500)	T2 (501/700)	T3 (701/1000)	T4 (1001/1200)	T5 (1201/1500)	T6 (1501/2000)	T7/Ext (>2000)	Adulte
Avec réservation	1,30€	1,90€	2,40€	2,70€	3,20€	3,70€	3,95€	6€
Sans réservation	2,60€	3,80€	4,80€	5,40€	6,40€	7,40€	7,90€	12€

Tout repas non réservé sera facturé au double / Tout repas commandé et non consommé sera facturé au tarif normal.

* Départ de l'accueil avant 13h

RESTAURATION SCOLAIRE

2 rue de Chancelas, 63530 Volvic
Tél : 04 73 33 84 46

Réduction : 50% pour
les paniers repas PAI

Partenaires :



TARIFS 2021-2022

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE (MERCREDIS ET VACANCES)

VOLVICOIS		T1 (0/500)	T2 (501/700)	T3 (701/1000)	T4 (1001/1200)	T5 (1201/1500)	T6 (1501/2000)	T7 (>2000)
Journée avec repas	1 ^{er} enfant	6,80€	8,90€	10,10€	11,20€	12,50€	13€	14,10€
	2 ^{ème} enfant	5,58€	7,30€	8,28€	9,18€	10,25€	10,66€	11,56€
	3 ^{ème} enfant	5,10€	6,68€	7,58€	8,40€	9,38€	9,75€	10,58€
1/2 Journée avec repas	Par enfant	4,45€	5,75€	7,15€	8,45€	9€	9,50€	10,45€
1/2 Journée sans repas	Par enfant	3,05€	3,75€	4,65€	5,55€	5,90€	6,20€	6,45€
Réduction Panier PAI	Par enfant	0,65€	0,95€	1,20€	1,35€	1,60€	1,85€	1,98€

VOLVICOIS		T1 (0/500)	T2 (501/700)	T3 (701/1000)	T4 (1001/1200)	T5 (1201/1500)	T6 (1501/2000)	T7 (>2000)
Forfait 5 journées	1 ^{er} enfant	30,60€	40,05€	45,45€	50,40€	55€	60€	63,45€
	2 ^{ème} enfant	25,11€	32,85€	37,26€	41,31€	45,10€	49,20€	52,02€
	3 ^{ème} enfant	22,95€	30,06€	34,11€	37,80€	41,25€	45€	47,61€
Réduction Panier PAI	Par enfant	3,25€	4,75€	6,00€	6,75€	8,00€	9,25€	9,90€

EXTÉRIEURS		T1 (0/500)	T2 (>500)
Journée avec repas	Par enfant	8,90€	17,30€
1/2 Journée avec repas	Par enfant	5,75€	12,25€
1/2 Journée sans repas	Par enfant	4,15€	8,15€
Forfait 5 jours	Par enfant	40€	77,5€
Réduction panier PAI	Par enfant	0,80€	2,05€

LES ÉCUREUILS

(école élémentaire Gustave Roghi)

1 rue de Chancelas
63530 Volvic

Responsable : Nadine GRENOUILLAT

Tél : 04 73 33 84 45

Mail : ngrenouillat@ville-volvic.fr

ESPACE JEUNES (ADHÉSION ANNUELLE)

VOLVICOIS			EXTÉRIEURS	
T1/T2	T3	T4 à T7	Ext. 1	Ext.2
5€	10€	15€	14€	20€

Partenaire :



Pour les tarifs aux activités, se reporter aux programmes de chaque période de vacances sur le site de la ville.

ESPACE JEUNES

6 bis rue de la libération, 63530 Volvic - l'Éclatier

Tél : 04 73 33 44 94 - Port : 07 80 31 31 95 - Mail : espacejeunes@ville-volvic.fr

TARIFS

Les tranches T1 à T7, Ext.1 et Ext.2 correspondent au quotient familial.



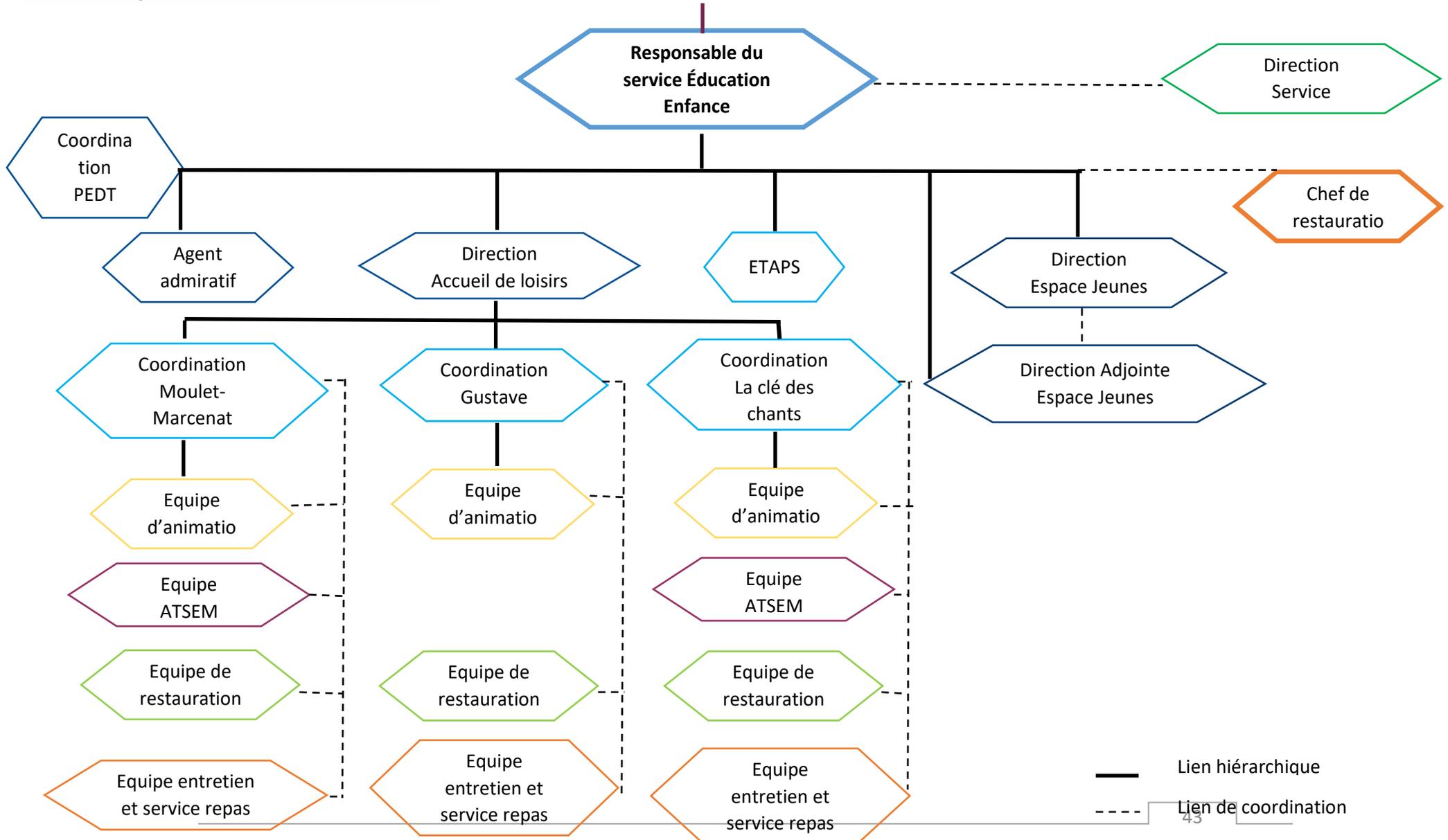
MAIRE

Élu adjoint aux affaires scolaires

Conseiller Délégué Éducation et Jeunesse

Annexe 2 : Organisation du service EEJ 2021-2022

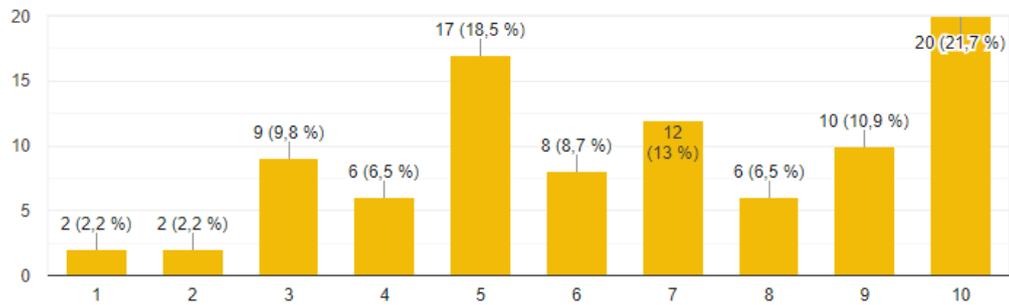
Direction générale des services



Annexe 4 : Réponse sondage à destination des enfants

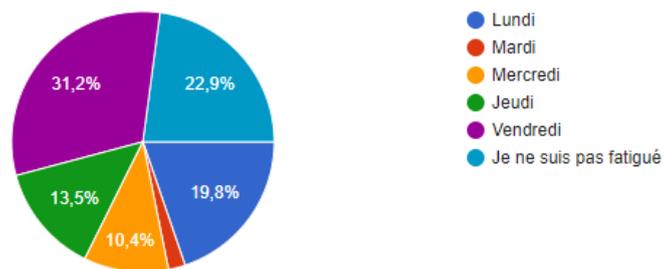
Globalement, quelle note donnerais-tu aux repas de midi?

92 réponses



Quel jour de la semaine es-tu le plus fatigué?

96 réponses



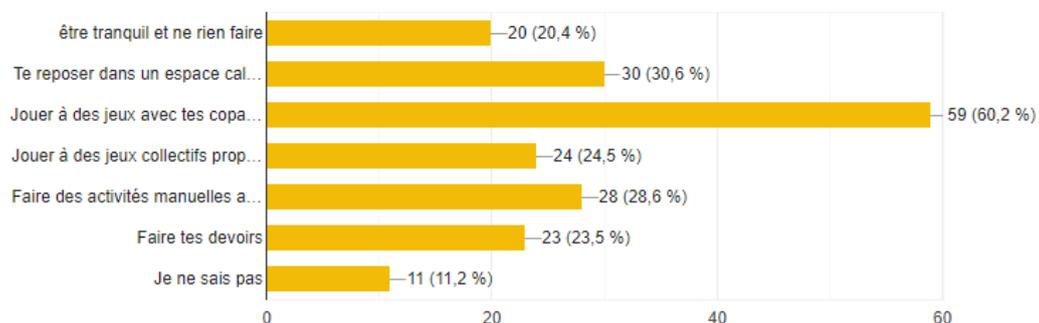
Que préfères tu?

98 réponses



Sur les temps périscolaires (pendant le temps de midi et après l'école), tu aimerais:

98 réponses



Annexe 5 : Délibération n°111/2020

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20201021-111-2020-DE
Date de télétransmission : 16/11/2020
Date de réception préfecture : 16/11/2020



DELIBÉRATION N° 111/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vingt et un octobre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Laurent
THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 octobre 2020.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

Étaient présents : Laurent THEVENOT – Laurence DUPONT – Jean-Louis ANTONY –
Aurélié FERNANDES – David JARDINE – Jean-Baptiste BLEHAUT – Ghislaine LE
DOUCEN – Halim YALCIN – Eric DERSIGNY – Lucie PINTO – Florence PLUCHART –
Julien PIEDPREMIER – Emmanuel DENIS – Julie FAITOUT – Colette DESJOURS – Joël
BAUDRIER – Eric AGBESSI – Véronique CHARTIER – Daniel BAPTISTE.

Étaient représentés :

Nadège BROSSAUD par Jean-Louis ANTONY.
Jean-Cyrille ETOURNEAUD par Laurence DUPONT.
Yannick ALCACER par Laurent THEVENOT.
Caroline POULET par Jean-Baptiste BLEHAUT.
Christophe VIEIRA par Véronique CHARTIER.
Joël DE AMORIM par Daniel BAPTISTE.

Étaient absentes : Cécile MORGE - Christine DIEUX.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

OBJET :
ÉDUCATION – ENFANCE/JEUNESSE
Création et composition d'un
Comité Consultatif Éducation,
Enfance et Jeunesse

M. David JARDINE, Adjoint au Maire en charge de l'Éducation, de l'enfance et de
la Jeunesse, expose à l'assemblée que conformément à l'article L. 2143-2 du
Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le Conseil Municipal peut créer des
comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou
partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui
peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des
associations locales.*

*Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal en fixe la composition pour une
durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.*

*Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le
Maire.*

*Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet
intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le
domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent, par ailleurs,
transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt
communal pour lequel ils ont été institués. ».*

Afin de donner un cadre aux échanges et à la réflexion relatifs à toute question
concernant l'éducation, l'enfance et la jeunesse de la commune, **le Conseil
Municipal**, M. David JARDINE entendu, et après vote à main levée sur accord à
l'unanimité, **DÉCIDE :**

- **DE CRÉER un Comité Consultatif Éducation, Enfance et Jeunesse** composé des
représentants de la municipalité, des établissements scolaires et des parents
d'élèves. Ce comité se réunira au moins trois fois par an.

- **DE FIXER la composition** du comité à 15 membres,

- **D'ARRÊTER** comme suit la composition :

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20201021-111-2020-DE
Date de télétransmission : 16/11/2020
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Représentants du Conseil Municipal

Laurent THEVENOT
David JARDINE
Emmanuel DENIS
Véronique CHARTIER
Joël DE AMORIM

Représentants de l'enseignement

Le directeur de l'école Roghi ou son représentant
Le directeur de l'école de Moulet ou son représentant
La directrice de l'école La Clé des Chants ou son représentant
Le directeur de l'ensemble scolaire Ste Agnès ou son représentant
La principale du Collège Victor Hugo ou son représentant

Représentants des parents d'élèves

Un représentant des parents d'élèves pour chacune des écoles publiques (x3)
Un représentant des parents d'élèves pour l'ensemble scolaire Ste Agnès
Un représentant des parents d'élèves pour le collège Victor Hugo.

- DE PRENDRE ACTE des invités permanents du comité :

2 techniciens du service Education, enfance, jeunesse de la commune
3 coordonnatrices des accueils périscolaires des écoles Roghi, Moulet-Marcenat et La Clé des Chants
1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme
1 représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme
2 membres du Conseil Municipal des Jeunes

- DE PRENDRE ACTE de la désignation par Monsieur le Maire, de **M. David JARDINE** en tant que Président du Comité Consultatif.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 16/11/2020
Publié ou notifié
le : 16/11/2020

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

